

18
20



10





g-187

ENTRETIENS

SUR

LES HARAS,

ENTRE

UN VIEUX ET UN JEUNE AMATEUR,

FAISANT SUITE

AU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE ET ANALYTIQUE

D'ÉQUITATION,

Du même Auteur.

PARIS.

ANSELIN, SUCCESSEUR DE MAGIMEL,
LIBRAIRE DE LA GARDE ROYALE ET DES TROUPES DE TOUTES ARMES,
RUE DAUPHINE, N° 9.

—
1829

qui, pendant cette guerre, étant tombé en disgrâce, se procura à portée d'exercer ses remarques sur la conduite de la guerre. — Les rapports qu'il a eus avec les vainqueurs, et surtout avec le général Kutusoff, ont donné à son ouvrage une autorité et un intérêt.

La connaissance du lecteur des circonstances qui ont précédé ces événements, et qui sont encore ignorées, quoique l'ensemble des

LES CONTRAINTE, ou moyen de ferrer les chevaux en moins d'une heure, et de les corriger pour les défauts; système puisé dans les principes de la physiologie, par Constantin Balassa, capitaine de cavalerie au service d'Autriche, traduit par un officier français, 1 vol in-8, avec 6 planches gravées en taille-douce. 2 f. 50 c.

M. Balassa aux résultats heureux que nous publions aujourd'hui, n'ayant été soumis au gouvernement, les princes de la famille impériale en concevaient toute l'importance, ont voulu assister aux succès de son ouvrage, et ont été couronnés d'un succès si complet, que le Conseil d'Etat a nommé de suite une commission spéciale pour examiner la mesure le rapport avantageux de cette commission, l'auteur a été promu au grade de capitaine par ordre exprès de l'empereur (on sait que l'avancement ne s'obtient en Autriche que par ordre d'ancienneté); à cette marque ordinaire de satisfaction, Sa Majesté a ajouté une pension viagère. La méthode de M. Balassa est introduite dans les régiments autrichiens; et pour sa plus grande extension, il en fait à Vienne l'application dans les écoles militaires, et dans tout le pays où il a été placé.

LA MANIÈRE DE MARCHER DU CHEVAL, ou méthode pour trouver la meilleure forme du mors; manière d'emboucher le cheval, et principes sur l'art de le gouverner; suivie de la description d'une bride qui empêche le cheval de cabrer, par le chevalier de Weyroter, écuyer en chef de l'école impériale à Vienne, ci-devant écuyer en chef de l'Institut militaire de Vienne. Traduit de l'allemand sur la 2^e édition, par un officier français. 1 vol. in-8, accompagné de 12 fig. gravées en taille-douce. 2 f.

Atlas classique et universel de géographie ancienne et moderne, dressé pour l'usage de la jeunesse, et servant à l'intelligence tant de l'histoire que des voyages dans les différentes parties du monde; contenant les cartes les plus exactes et les plus belles, enrichie des découvertes faites, et des cartes acquises jusqu'à ce jour. Papier colombier superfin, 36 f.

Atlas de géographie ancienne et moderne, sur vélin, colorié en plein. 50 f.

LES FRANÇAIS AU MOYEN ÂGE; dédié au roi. 42 fr.

L'HISTOIRE DE NAPOLEON. 8 vol. in-8°. 60 f.

LES MÉMOIRES DE NAPOLEON, racontée par lui-même. 4 vol. 30 fr.

Un ouvrage impartial, dont tous les journaux ont généralement loué à un des historiens les plus distingués de

pb
Gervé caballer.

ENTRETIENS

SUR LES HARAS.

172.

Mme. de la Roche

ENTRETIENS

DE LA VIE

IMPRIMERIE DE ERNEST LE SOURD,
A ANGERS.

R. 25139

ENTRETIENS

SUR

LES HARAS,

ENTRE

UN VIEUX ET UN JEUNE AMATEUR,

FAISANT SUITE

AU TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE ET ANALYTIQUE

D'ÉQUITATION,

Du même Auteur.



PARIS.

ANSELIN, SUCCESSEUR DE MAGIMEL,

LIBRAIRE DE LA GARDE ROYALE ET DES TROUPES DE TOUTES ARMES,

RUE DAUPHINE, N° 9.

—
1829

Ms. 213

ENTRETIENS

LES HARAS.

PAR

UN VIEUX ET UN JEUNE AMATEUR.

PARAISSENT

EN TRAITÉ ÉLÉMENTAIRE ET ANALYTIQUE

D'ÉQUITATION.

De même Auteur.



PARIS.

ANSELIN, SUCCESSEUR DE MACHUEL,
LIBRAIRE DE LA GARDE ROYALE ET DES TROUPE DE TOUTES ARMES.

RUE D'ARCADE, N. 9.

1830

ENTRETIENS

SUR LES HARAS,

ENTRE

UN VIEUX ET UN JEUNE AMATEUR.

PREMIER ENTRETIEN.

DEPUIS long-temps vous m'avez paru désirer, mon cher Monsieur, dans l'intérêt de ce que modestement vous croyez devoir appeler celui de votre instruction, que nous traitions de nouveau et avec une certaine étendue, quelques-unes de ces questions relatives aux Haras, qui ont déjà fait souvent l'objet de nos entretiens familiers, et dans lesquels elles n'ont pu l'être que d'une manière superficielle. Il faut convenir en effet, comme vous l'observez fort bien, et comme vous m'avez parfois donné lieu de le remarquer, que des questions de ce genre, présentées isolément, peuvent et doivent même nécessairement fournir matière à controverse, et ne sauraient que très-difficilement être résolues d'une ma-



nière péremptoire et satisfaisante, qu'autant qu'elles seraient discutées méthodiquement, et que l'expérience secondée du raisonnement pourrait être invoquée à l'appui.

Mais tout en condescendant à votre désir, je vous engage à parcourir au préalable, ne fût-ce que superficiellement, je ne dirai pas les divers ouvrages anciens ou modernes qui, sous différens titres, peuvent avoir trait à cet objet, la tâche pourrait vous paraître un peu fastidieuse, mais seulement quelques-uns des cahiers du *Journal des Haras et des chasses*, qui semble aujourd'hui destiné à devenir le dépôt de toutes les idées nouvelles ou rajeunies, concernant cette matière, et dans lequel elles sont toutes accueillies avec une complaisance et y sont exposées avec une impartialité qu'on ne saurait trop admirer. Dans ce recueil et dans le conflit des opinions divergentes dont il se compose, vous pourrez trouver la confirmation de ce que j'ai eu souvent occasion de vous faire remarquer : je veux dire la preuve que nous sommes encore bien novices dans cette science, puisqu'en réalité nous en sommes réduits à tenter chaque jour des épreuves nouvelles, et à discuter quels sont les guides que nous devons choisir.

Toutefois, je me persuade que depuis long-

temps vous savez vous-même à quoi vous en tenir, relativement à la manière dont sont encore aujourd'hui dirigés la plupart de nos établissemens de Haras; et vous avez pu juger, d'après les diverses observations que je me suis quelquefois permises à ce sujet, combien me paraissait susceptible de modification l'ordre de choses qui, originairement, avait présidé à leur organisation, et s'y était depuis propagé, sans que les divers membres qui s'y sont succédés aient pu y introduire des améliorations : tant dans cette administration la routine a exercé son influence !

Mais, si pour étayer mon opinion et les jugemens sévères, quoique justes et motivés, que vous m'avez vu porter tant sur les choses que sur les personnes, j'ai pu, dans les épanchemens d'un entretien familier, recourir à des citations et à des exemples, il est des vérités que la plume doit être circonspecte à émettre; et lorsque de toute part la clameur publique fait retentir des plaintes plus ou moins graves, plus ou moins fondées contre cette administration, il serait peu généreux de chercher à soulever contre elle de nouvelles voix accusatrices. Je déclare même que je me ferais une sorte de scrupule d'analyser, dans un sens critique, les divers discours apologétiques, d'ailleurs pleins d'intérêt, que quel-

ques-uns de ses membres, et conséquemment ses défenseurs obligés, ont cru devoir opposer aux inculpations qui lui étaient adressées ; et dans lesquels se trouve à la vérité l'implicite aveu qu'elles ne sont pas toutes sans fondement ; mais ils font connaître en même temps une multitude de particularités jusque-là ignorées, et rappellent des circonstances déplorables contre lesquelles elle a eu à lutter, qui doivent disposer à accueillir avec indulgence tout ce qui pourrait tendre, sinon à pleinement la disculper, à adoucir du moins l'âpreté des reproches auxquels depuis long-temps elle est en butte. Enfin dans cette lutte polémique, ne prenant parti ni pour ni contre, imposons-nous la loi d'une parfaite neutralité ; et pour être dispensés de nous montrer à son égard apologistes ou détracteurs, commençons par supposer entre nous qu'il n'existe point d'administration de Haras, ou, dans ce cas, ce qui reviendrait au même, que nous ignorons absolument quel système y préside, quels sont les réglemens d'après lesquels elle est dirigée, et quelles sont enfin les pratiques qui y sont en usage. Agissant dans cette hypothèse, et dispensés conséquemment de porter notre investigation sur la manière dont elle est administrée, dans son ensemble comme dans ses détails, bornons-nous à chercher de concert

quels seraient les moyens de faire le mieux possible , dans notre intérêt personnel comme dans celui de la chose publique , si nous nous propositions aujourd'hui , soit par spéculation , soit par goût , de créer un établissement de ce genre. Il se peut, à la vérité, qu'en procédant ainsi, nous nous trouvions privés de beaucoup de lumières et d'importans documens que nous pourrions puiser dans les archives de cette administration, ou dans la longue expérience de ceux qui depuis vingt-cinq ans la dirigent ; mais nous ne nous trouverons pas exposés non plus , en suivant machinalement leurs traces et les mêmes errements , à adopter les mêmes erreurs et à encourir les mêmes reproches qu'elle a journellement à essuyer.

Le premier objet qui, sans doute, se présenterait à notre idée dans l'hypothèse où nous nous plaçons, serait de faire d'abord choix d'un local propre à remplir nos vues ; et heureusement le sol de la France nous laisserait à cet égard une grande latitude, si toutefois on s'attache principalement à l'utile. Or, il me semble que ce qui constitue ici l'utile et la convenance pour un établissement de ce genre , se borne à une étendue de terrain, nature de prairie, ou susceptible d'en former, proportionné au nombre de sujets que l'on se propose d'y entretenir ; une

masse de bâtimens propre à être distribués en écuries ou en simples hangars ; des eaux courantes et quelques abris. Cependant pour plus d'avantage , et comme en quelque sorte de sur-rérogation , il serait à souhaiter que le tout fût enceint de clôtures : tels sont, en résumé, les élémens essentiels et nécessaires pour établir un Haras ; et l'on voit par là que j'entends ici , par *Haras* , un établissement destiné à former des élèves , et non purement une réunion d'étalons.

Vient ensuite le soin de se pourvoir de jumens et d'étalons ; et c'est ici que se fait sentir le besoin d'avoir en cette partie des connaissances qui mettent à même de faire un bon choix. Enfin , un autre objet extrêmement important est de s'assurer d'un chef et d'employés subalternes, capables et susceptibles de mettre à profit ces divers élémens. Peut-être serait-il convenable d'ajouter accessoirement quelques terres labourables, dont la culture contribuerait à procurer aux jumens un exercice salutaire, et dont le produit serait un profit de plus pour l'établissement.

Certes , avec de tels élémens , ce serait se montrer bien peu confiant que de ne pas oser se promettre les plus favorables résultats. Du reste je n'entreprendrai pas de tracer ici les divers détails d'une telle administration , qui , de leur

nature, sont nécessairement soumis à une multitude de combinaisons diverses qui sont du ressort de l'intelligence. Mais un point important et qui mérite d'être apprécié, c'est qu'un tel plan peut se concilier avec la plus sévère économie, comme je me propose de le démontrer dans quelques entretiens subséquens. Une autre circonstance aussi qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que, cet objet faisant essentiellement partie de la science équestre, tel qui y serait entièrement étranger se trouverait exposé à n'obtenir jamais que des succès très-circonscrits.

Ainsi, au résumé, un local approprié à ces usages, de beaux et bons étalons, de bonnes et belles poulinières, et un directeur capable avec des employés subalternes dans le cas de le seconder : et voilà un Haras organisé.

DEUXIÈME ENTRETIEN.

Nous sommes convenus, dans l'entretien précédent, que, pour l'organisation de notre nouvel établissement, le bon choix des sujets destinés à le peupler était d'une haute importance, et ceci n'a pas, ce me semble, besoin d'être motivé, non plus que la condition relative au chef à qui la direction en serait confiée; car chacun sait et conçoit, sans même en avoir fait l'expérience, que l'entreprise la mieux combinée en spéculation prospère ou périclité en proportion de la capacité de celui qui la dirige. Occupons-nous donc de ces divers objets, en commençant par ce qui concerne l'étalon.

Vous avez pu remarquer, en parcourant le *Journal des Haras*, dont je vous ai parlé, que la question qui aujourd'hui préoccupe nos amateurs est encore la même qui, depuis nombre d'années, est un sujet de schisme sur lequel je ne me hasarde pas à porter un jugement: savoir,

quels sont, des chevaux *anglais* ou *arabes*, ceux qui ont le plus de titres à la préférence pour régénérer et améliorer nos races? Ici se présenterait, ce me semble, une solution bien conciliante; ce serait d'admettre que les uns et les autres peuvent y concourir, lorsque d'ailleurs ils se trouvent pourvus des qualités auxquelles nous devons principalement nous attacher dans le choix de nos étalons. Mais avant de nous décider en faveur des uns ou des autres, ne serait-il pas convenable de traiter, au préalable, une autre question qui a aussi son importance; celle de savoir, si en effet et jusqu'à quel point, nos races ont réellement besoin d'être régénérées; et ensuite si elles ne pourraient l'être sans recourir à des ressources étrangères. Observons qu'ici je n'avoue ni ne conteste le premier point; mais en admettant même l'affirmative, ne serait-il pas un peu chimérique d'espérer obtenir cette régénération et amélioration exclusivement de sujets qualifiés et prétendus de *pur sang*, mettant, sous ce rapport, une haute importance à rechercher l'origine des divers sujets que l'on destine à la propagation, et de n'admettre que ceux qui, par actes authentiques, pourraient justifier qu'ils sont issus d'un *sang noble et pur*. Je hasarde à cet égard une observation.

Je crois qu'en physiologie il est à peu près

démontré que *le sang* s'altère ou s'épure dans une progression plus ou moins sensible, plus ou moins lente, à raison des divers élémens qui concourent à sa formation et à son renouvellement successif. En raisonnant dans cette hypothèse, je dis et pense qu'en thèse générale, c'est toujours, ce me semble, une tentative hasardeuse, je pourrais même dire inconsiderée, de chercher à changer la nature des productions indigènes d'une contrée, où on les aurait vues de tout temps prospérer, pour leur en substituer qui y sont étrangères; et, dans le cas présent, l'expérience de plus de vingt-cinq ans aurait dû nous éclairer sur l'abus de vouloir substituer les races anglaises ou arabes à nos anciennes races limousines, normandes, navarines, etc., en se fondant sur la nécessité prétendue de prévenir leur dégénération; tandis, au contraire, que l'on pourrait dire avec plus de vérité que ce sont précisément ces mêmes moyens qui ont concouru à la hâter. Quoi qu'il en soit, je dis encore qu'il me paraît toujours peu judicieux d'aller puiser nos élémens régénérateurs dans les contrées précisément qui me semblent les moins propres à nous les fournir.

En effet, de l'aveu même des plus enthousiastes partisans des chevaux anglais, de l'aveu même de leurs possesseurs, tous conviennent que sans

les soins persévérans et les minutieuses précautions qu'ils mettent en usage pour prévenir leur dégénération, on les verrait, en fort peu de temps, décliner, preuves manifestes que le sol et le climat sont peu propres à les y voir prospérer, à plus forte raison de fournir à d'autres des moyens régénérateurs.

A l'égard des chevaux arabes, j'ai également peine à me persuader que des sujets nés et nourris sous le ciel brûlant et sur le sol aride des déserts de l'Arabie, ou sur les rochers plus arides encore de la Nubie, transplantés sous un climat tempéré et dans nos fertiles contrées, pussent y prospérer ou du moins y conserver dans toute leur intégrité les précieux attributs, et conséquemment cette *pureté de sang* originel qu'on leur suppose. Enfin, sans me prévaloir d'aucune expérience en ce genre, je doute que le cheval arabe le plus renommé dans sa contrée par ses rares qualités et la noblesse de son origine, après quelques années de séjour dans les fertiles et gras pâturages de la féconde Neustrie, fût bien susceptible de résister aux pénibles épreuves auxquelles il pourrait impunément être soumis dans son pays natal; et je déclare enfin que je considère comme vaines et infructueuses toutes tentatives qui auraient pour objet de créer des chevaux arabes en Normandie et

des chevaux anglais sur les hautes et agrestes montagnes du Cantal et des Pyrénées.

Toutefois, sachons gré à nos amateurs opulens qui, dédaignant dans leurs divers essais plus ou moins dispendieux d'en faire un objet de spéculation, semblent, dans ce noble passe-temps, borner leur ambition à exciter l'émulation et à ranimer parmi nous un goût presque éteint, et que nous aurions un si grand intérêt à y voir renaître. Mais, lors même qu'ils n'auraient d'autre objet que de satisfaire un goût fantastique, auquel la mode fait aujourd'hui presque une loi de s'astreindre, encore est-il qu'il en résulterait au moins l'avantage de nous offrir, dans des objets de comparaison, des motifs peut-être déterminans pour nous faire désister dans le présent, et nous prémunir pour l'avenir contre la manie décevante d'aller au loin chercher du médiocre, lorsqu'on peut chez soi se procurer de l'excellent. Car, en admettant que leurs soins ne fussent pas entièrement infructueux pour l'objet qu'ils se proposent, et qu'ils eussent même à se féliciter de quelques brillans succès, je doute qu'ils pussent compenser les sacrifices pécuniaires qu'ils auraient faits pour les obtenir. Non cependant que je révoque en doute que, par des soins judicieusement dirigés, sous l'influence d'un sol et d'un climat le plus favorables, avec des sujets

de l'un et l'autre sexe, bien choisis et bien assortis, n'importe la contrée qui les aurait vu naître, ils n'obtiennent quelques productions distinguées; mais je crois pouvoir ajouter que ces mêmes productions acquerront, progressivement et par succession de génération, un plus haut degré de mérite, au fur et à mesure qu'elles seront, en quelque sorte, plus imprégnées de l'influence atmosphérique du sol sur lequel elles auront été nourries. Et c'est cette influence qui jadis constituait les nuances caractéristiques et très-sensibles entre les sujets des diverses contrées, et qui ont tant de peine à disparaître, malgré l'étude qu'on semble mettre à les détruire, par suite du nouveau système des croisemens, sur lequel nous nous proposons de soumettre subséquemment quelques observations.



TROISIÈME ENTRETIEN.

LA faveur dont jouissent aujourd'hui parmi nous les chevaux anglais ne me permet pas de méconnaître ni de contester certains mérites réels qui peuvent les faire entrer, même avec avantage, en concurrence avec les nôtres. Encore pourrait-on mettre en question si les qualités qu'on apprécie en eux, sont bien réellement inhérentes à l'espèce en général, ou seulement le partage exclusif de quelques sujets privilégiés, ce que l'on serait peut-être fondé à croire, d'après le haut prix que leurs propriétaires attachent à ceux qui en sont pourvus. Je sais que cette opinion n'est pas aujourd'hui la dominante; car, à en croire leurs partisans, il n'y aurait pas, dans toute l'Angleterre, un porte-choux qui ne dût être préféré à nos plus brillans chevaux de parade. (Voyez encore le *Journal des Haras.*) Cependant je dois dire que depuis bien des années que j'entends débiter de semblables fariboles, j'en

ai vu et j'en vois encore journellement, parmi ceux même qui sont signalés comme sujets distingués, et qui ont été payés en conséquence, qui sont loin de justifier cette renommée. Au reste, ce sont encore là de ces questions partielles et isolées sur lesquelles chacun peut incider à son gré; et nous sommes convenus de n'admettre et de ne discuter que sur des propositions générales et basées sur des principes avoués. Observons seulement que si les Anglais croient nécessaire de recourir à des ressources étrangères pour prévenir une dégénération dont leur race serait menacée sans l'expédient des croisemens, ils font alors très-sagement de l'employer; et c'est sans doute l'expérience qui les guide à cet égard. Mais il semblerait que chez nous, au contraire, cette même expérience devrait depuis long-temps nous avoir fait une loi de nous en abstenir, en nous bornant à mettre à profit nos propres ressources.

Cependant, cette nécessité de recourir à l'expédient des croisemens pour améliorer nos races prévaut tellement aujourd'hui, que ce serait se condamner à être sans cesse en controverse, que de vouloir manifestement la contester; je me borne donc à y proposer des modifications.

Je sais que ce système des croisemens est étayé d'une autorité contre laquelle il y aurait

une sorte de témérité à vouloir s'élever. Je veux dire ce système qui admet, dans la succession des êtres, une tendance progressive à la dégénération, bien, cependant, que l'expérience ne semble pas la confirmer; je dis même qu'elle semble formellement la démentir; et j'en donne ici pour preuve, l'exemple de tous les animaux sauvages ou domestiques, dont la propagation reste étrangère à notre influence, et n'est soumise à d'autres combinaisons que celles de leur instinct; et parmi lesquels, dans la longue chaîne des êtres qui peuplent le globe, depuis le puceron, jusqu'à ceux de la stature la plus colossale, il ne reste aucuns vestiges qui puissent attester qu'ils aient dégénéré depuis la création.

L'espèce chevaline serait-elle donc la seule qui fit exception à cette loi générale sur la reproduction, et serait-elle condamnée à la dégénération, si, pour la prévenir ou en arrêter les progrès, on ne recourait à des mesures artificielles, telles que les croisemens? Que si, à cet égard, on peut citer quelques exceptions comme il en est à toutes les lois générales, elles tiendraient surtout à la mauvaise influence du sol ou du climat; or, nous sommes convenus qu'à cet égard, nous nous trouvions privilégiés. Du reste, il en est ici des diverses espèces d'animaux comme on pourrait le remarquer dans le règne

végétal , pour les plantes exotiques , qui ne prospèrent qu'en proportion que les localités leur sont plus ou moins favorables ; le plus souvent aussi ces dégénération peuvent être le résultat d'unions mal assorties ; mais dans ce cas même , au lieu d'avoir toujours une tendance à dégénérer progressivement , elle pourrait en avoir une également à se rapprocher du type originel.

Je ne prétends pas inférer de ces observations que nous dussions nous désister du privilège de faire un choix parmi les sujets de l'un et l'autre sexe destinés à la propagation ; mais la conséquence que j'en veux tirer et qui se présente le plus naturellement , serait de n'admettre dans un établissement de haras que des sujets dont on pût se promettre de belles et bonnes productions , sans égard aux titres généalogiques qu'ils pourraient produire pour obtenir la préférence.

Que , si l'on alléguait , ce qui d'ailleurs n'est malheureusement que trop vrai , du moins en fait d'étalons (car il n'en est pas de même pour les jumens) , que , vu notre pénurie à cet égard , nous nous trouvons condamnés à recourir nécessairement à l'étranger ; c'est alors qu'il deviendrait manifeste que les reproches adressés à l'administration des haras , ne se-

raient pas tout-à-fait sans fondement , puisque , depuis vingt-cinq ans passés que date sa création , elle aurait pu et dû s'occuper des moyens de faire cesser cette disette , et se ménager au moins des ressources pour alimenter ses divers établissemens ; et avec seulement les sommes employées chaque année assez futilement en prix décernés pour les courses , et celles assez inutilement distribuées comme primes d'encouragement , elle aurait pu facilement atteindre ce but et même beaucoup d'autres non moins importans.

Puisque nous avons prononcé les mots *courses* et *primes d'encouragement* , nous allons de suite traiter cet objet.

Trois moyens , depuis long-temps , c'est-à-dire depuis la création des haras , ont été mis en usage dans le but *d'améliorer* nos races , et *de stimuler l'émulation* à faire des élèves , savoir : *les croisemens* , *les primes d'encouragement* et *les courses*. Or , je crois , d'après les observations précédentes , que chacun doit désormais savoir à quoi s'en tenir sur le premier de ces expédiens.

Je conviens que le second , au premier aperçu , se présente d'une manière plus favorable et pourrait même produire quelques bons effets , en supposant toutefois que ces primes fussent distribuées avec moins de parcimonie

et plus de discernement ; mais d'après le mode adopté, il est à peu près de nul effet pour l'objet que l'on se propose, et cette assertion peut s'étayer de l'autorité de l'expérience.

Il est un fait qu'on ne peut contester, et qui d'ailleurs est constaté par les procès-verbaux dressés par MM. les jurés choisis pour décerner ces primes ; et je prends ici mon exemple dans un département où il existe un dépôt composé de quarante à cinquante étalons appartenant au gouvernement, et peut-être autant d'approuvés par l'administration, lesquels, sur le pied de trente jumens, tarif annexé à chacun pendant le temps de la monte, offrirait pour résultat environ 2400 jumens saillies, et conséquemment susceptibles d'être admises à ces concours ; et les productions de l'un et l'autre sexe pouvant y figurer depuis un an jusqu'à quatre, pour y disputer les primes, il se pourrait qu'on y pût compter à la rigueur, savoir :

2400 poulinières.

2400 poulains ou pouliches d'un an.

2400 de deux ans.

2400 de trois ans.

2400 de quatre ans.

au total 12,000 sujets de l'un et l'autre sexe.

Laissons ici une ample latitude pour retrancher de ce nombre possible ce qui peut paraî-



tre raisonnable , on devrait encore pouvoir y compter par milliers l'ensemble , et au moins par centaines les sujets de chaque catégorie , dignes de concourir pour les différentes primes. Cependant il est rare d'en compter au-delà de 3 ou 4 dignes de concourir pour la prime d'honneur ; tout au plus 6 ou 8 pour la 2^{me} classe , et ainsi des autres ; et au total , chevaux de quatre ans , de trois ans , poulains de deux et d'un an , enfin poulinières , fourniraient difficilement une réunion de cinquante à soixante ; et j'ajoute que , le plus communément , c'est à regret que le jury se détermine à adjuger cette prime d'honneur , souvent dévolué de plein droit à un sujet que le propriétaire aurait peine à vendre ce prix , bien qu'il lui eût coûté en réalité le double pour le conduire jusqu'à cet âge ; ce qui prouve évidemment que cette mesure est insuffisante pour stimuler l'émulation , et se trouve un trop faible dédommagement des soins et frais qu'il faudrait faire pour y prétendre. On peut donc regarder à peu près comme nulles ces distributions de primes pour l'objet qu'on se propose ; et de là vient que nous restons dépourvus d'étalons , et conséquemment sans ressources pour alimenter nos dépôts en productions indigènes. Voilà , je crois , une démonstration complète.



QUATRIÈME ENTRETIEN.

PASSONS à l'examen des *courses*, et voyons jusqu'à quel point elles ont jusqu'ici exercé la favorable influence que l'on s'en était promis sur l'émulation et sur l'amélioration, unique point de vue sous lequel nous les considérerons ici.

Ce n'est pas, je pense, déroger à l'engagement que nous avons contracté dès le début, de ne louer, ni blâmer ce qui se pratique dans l'administration des haras, que d'en analyser ce qui nous est transmis par la voie des journaux; et il doit nous être permis, comme à tout le monde, de remarquer dans les rapports officiels et périodiques qui sont rendus publics chaque année, que, depuis vingt ans, ils semblent calqués les uns sur les autres. Tous nous représentent ces courses comme « acquérant » chaque jour plus de crédit; à les en croire



» les plus beaux sujets de l'un et l'autre sexe
 » affluent de toute part à ces concours ; chaque
 » année donne lieu à remarquer des progrès
 » sensibles dans l'amélioration, etc. »

Certes on pourrait taxer ces divers exposés d'un peu d'emphase et d'exagération ; car s'il était vrai que, depuis vingt ans, cette amélioration eût été toujours croissante, de quelque point que nous fussions partis, nous serions nécessairement aujourd'hui bien près du dernier degré de perfection. Cependant en ressassant avec détail les procès-verbaux également officiels de ces courses, que certes on ne peut pas suspecter d'inexactitude, on y voit, par exemple que, dans le département de l'Orne, incontestablement le plus fécond en sujets de l'un et de l'autre sexe, celui de tous les établissemens de haras qui est pourvu d'un plus grand nombre d'étalons appartenant à l'administration ou approuvés, et qui vraisemblablement aussi est le plus favorisé sous le rapport de l'espèce, contrée d'ailleurs où les amateurs riches propriétaires, sont les plus multipliés, et dont en outre la proximité de la capitale y peut attirer un grand nombre de concurrens, on y voit, dis-je, tout compte fait et malgré tous les avantages ci-dessus énumérés que, en 1828, il s'est présenté ou ont été admis à ce concours, cinq à six

sujets mâles et sept à huit jumens , de l'âge de trois à sept ans ; et ce qu'il y a de plus remarquable encore , c'est que ce petit nombre de concurrens appartenait à trois ou quatre individus presque étrangers au département : ce qui ne prouverait pas qu'il y eût un grand zèle parmi les propriétaires de la contrée.

Que si nous nous transportons aux courses du Cantal, autre contrée jadis renommée par le grand nombre d'amateurs , autant que par la quantité des sujets qui s'y élevaient , on y voit figurer seulement six jumens et un seul cheval, représentant toutes les productions chevalines de la France provenant des étalons du gouvernement , ou approuvés , c'est-à-dire d'environ deux mille producteurs admis depuis l'âge de trois jusqu'à sept ans ; tandis qu'on devrait pouvoir les y compter par cent mille , ayant des droits à disputer le *grand prix royal du midi*, récemment institué ; et ou, par parenthèse , on remarque le cheval de *pur sang de père et de mère* fournir à peine la course. (Voy. le *Journal des haras* de l'époque.)

Il est probable que, si l'on voulait compulsier les procès-verbaux des autres localités où ces courses sont établies , sans en excepter celles même de la capitale, ils n'offriraient pas des ré-

sultats plus satisfaisans , du moins quant au nombre.

Ces observations suffisent, ce me semble, pour démontrer jusqu'à l'évidence et convaincre les plus enthousiastes partisans de ces courses , combien elles sont insuffisantes et encore loin d'avoir atteint le but de leur destination primitive.

Laissons donc nos voisins se féliciter des prétendus avantages qu'ils ont retirés et qu'ils retirent encore de cette institution, à laquelle, à tort ou à raison, ils se persuadent être redevables de la supériorité de leur chevaux; ne leur envions pas surtout celui, d'ailleurs assez frivole, de les voir cités comme les meilleurs coureurs de l'Europe. Cette renommée ne mérite pas, à beaucoup près, les sacrifices qu'ils ont faits pour l'obtenir et qu'ils font encore pour la conserver; bien moins encore ceux que nous ferions pour rivaliser avec eux. Tenons-nous-en donc à cultiver et propager les qualités bien plus précieuses par lesquelles les nôtres peuvent se distinguer, et abjurant la manie de prendre en cela, comme en beaucoup d'autres choses, MM. les Anglais pour modèles, attachons-nous bien plutôt à faire mieux qu'eux, en mettant à profit nos propres ressources, et bientôt nous serons con-

vaincus qu'elles sont immenses et n'ont besoin que d'être plus judicieusement dirigées.

Je ne renonce pas à revenir de nouveau sur les courses en les considérant sous un autre rapport; car, tout en les blâmant ici comme institution, je suis loin de les proscrire comme épreuve et comme faisant essentiellement partie des exercices équestres.

CINQUIÈME ENTRETIEN.

LES observations précédentes ont suffisamment prouvé, je pense, que ni les croisemens, ni l'institution des *courses*, malgré l'appât que peuvent offrir les prix qui y sont décernés, non plus que les *primes d'encouragement*, du moins telles qu'elles sont distribuées, n'avaient encore pu atteindre le but, ni exercer les diverses influences qu'on s'en était promis. Mais en toute chose, c'est peu de signaler ce qui est défectueux en soi, si l'on n'indique en même temps ce qui serait mieux d'y substituer, et c'est aussi ce que je me propose de faire ici.

Chacun convient que nous sommes assez riches en belles jumens, conséquemment que nous aurions une grande latitude pour nous procurer de belles et bonnes poulinières. Mais nous sommes obligés de convenir aussi que nous sommes très-pauvres en sujets propres à faire des étalons. Cependant l'un n'est pas plus diffi-

cile que l'autre. La seule raison en est que les sujets réservés pour cet usage seraient tout à la fois incommodes et trop onéreux à leur propriétaire avant d'avoir atteint l'âge qui les rend aptes à ce genre de service. La sollicitude du gouvernement et, dans ce cas-ci, de ses agens représentés par l'administration des Haras, devrait donc être d'en former, et la chose, ce me semble, lui serait très-facile : il lui suffirait de proclamer d'une manière authentique que, désormais elle, faisant pour le gouvernement, prendrait à sa charge tous les poulains mâles provenant de ses étalons, du moment qu'ils commenceraient à devenir incommodes à leur propriétaire, c'est-à-dire de l'âge d'un an à deux, sous la condition toutefois que la mère pourrait faire augurer avantageusement de sa progéniture : condition qui engagerait indubitablement chacun d'eux à n'avoir ou à ne présenter à l'étalon que des jumens de nature à pouvoir lui promettre un débit assuré. Or, chacun sait qu'une belle et bonne poulinière, à quelque différence près dans le prix d'achat, ne coûte pas plus d'entretien qu'une mauvaise brinde et rend bien plus de services. D'ailleurs chaque propriétaire établirait ses spéculations en conséquence.

Que si l'on objectait que cette mesure induirait le gouvernement à de grandes dépenses, il



serait au contraire très-aisé de prouver mathématiquement que ce serait pour lui non-seulement un moyen de faire dans le présent de très-grandes économies , mais même de s'ouvrir pour l'avenir une source à de grands bénéfices. Voici sur quoi je fonde mon calcul.

Prenant pour base un établissement où se trouveraient réunis par ce moyen seulement cent poulains, que nous supposons d'ailleurs judicieusement choisis , il s'agirait de trouver un local convenable et propre à cet usage ; mais ils sont si multipliés sur toute l'étendue du sol de la France , qu'on n'aurait que l'embarras du choix , puisqu'il suffirait ici, comme pour un établissement de haras, d'un terrain nature de prairie d'une étendue proportionnée au nombre de sujets qu'on voudrait y élever.

Or , il est reconnu en agriculture qu'un arpent de prairie, même de moyenne qualité, suffit amplement en foin ou en vaine pâture à l'entretien d'une jument et de son poulain, jusqu'à l'âge d'un à deux ans. A plus forte raison peut-il fournir à l'entretien d'un seul sujet jusqu'à l'âge de quatre à cinq ans, car il ne s'agit point ici d'une éducation précoce et qu'on hâte par une nourriture surabondante et toujours préjudiciable à la santé et à la constitution du sujet , comme l'expérience le prouve dans presque tous

ceux qu'on achète chez les marchands qui s'adonnent à ce genre de commerce.

Chacun sait aussi qu'un arpent de prairie est généralement estimé d'un produit de soixante à cent francs, et dans un grand nombre de localités bien au-dessous. Et en prenant le terme moyen, que l'on pourrait dire le maximum, chaque poulain coûterait d'entretien par an, 80 fr., pour deux ans, 160 fr., et 240 pour trois ans. Ainsi, un poulain élevé depuis deux ans jusqu'à quatre, aurait coûté au gouvernement en sus du prix d'achat, cent soixante francs; et conduit jusqu'à l'âge de cinq ans, 240 fr.; et en admettant le prix d'achat au maximum, à 200 fr., (et il est peu de propriétaire qui ne fût satisfait à ce prix, sauf les éleveurs de chevaux de fantaisie) il en résulterait qu'un cheval tout formé, propre à rendre de suite des services, lui reviendrait à 440 fr. J'ai dit qu'il est peu de propriétaire qui ne fût satisfait de ce prix de 200 fr. à un âge où le sujet a tant de chances à courir. D'ailleurs, ceux qui se montreraient trop difficiles seraient libres de les garder. Mais la généralité, assurée d'un revenu annuel qui ne lui aurait coûté ni soins ni frais extraordinaires, se montrerait empressée de se livrer à ce genre d'industrie, qui, d'ailleurs, se concilie parfaitement avec les encouragemens résultant de la



distribution des primes , ce qui deviendrait alors un stimulant de plus.

L'adoption d'une telle mesure procurerait donc au gouvernement, comme on voit, et mettrait, chaque année, à sa disposition cent chevaux de quatre à cinq ans, tous l'élite des productions chevalines de la contrée et parmi lesquels il est hors de doute qu'il ne s'en trouvât plusieurs propres à faire des étalons, tandis qu'il en va payer à l'étranger des 5, 10, 15 et 20 mille francs, qui sont souvent bien inférieurs.

L'officier de cavalerie y trouverait aussi à un prix modéré un cheval convenable, qu'il est condamné à payer à un maquignon qui le trompe, des 12 à 15 cents francs; et enfin le gouvernement lui-même pourrait y puiser avec confiance pour alimenter ses remontes, et se trouverait avoir des chevaux excellens, tout acclimatés, prêts à faire le service, enfin bien supérieurs en tous points à ceux qui, venant de l'étranger, à trois et quatre ans, lui reviennent au minimum à 600 fr., et dont bon nombre sont souvent réformés dans l'année.

Cependant, pour répondre ou aller au-devant des diverses objections qui pourraient être faites relativement aux dépenses accessoires auxquels astreindrait le traitement des employés, chefs ou subalternes, à qui la direction d'un tel éta-



blissement serait confiée, je dis que cette dépense peut être considérée à peu près comme nulle. Car, dans l'intérêt même de sa prospérité, il serait convenable d'accorder cette confiance à d'anciens militaires expérimentés, auxquels le temps écoulé de leur service donne des droits à un traitement de retraite, et qui pourraient trouver encore dans cette importante et noble occupation un nouveau moyen de donner essor à leurs talens et utiliser leur zèle

Enfin pour démontrer jusqu'à l'évidence combien cet ordre de choses serait avantageux, seulement sous le rapport de l'économie, et partant des bases que nous avons établies,

Cent poulains achetés au prix moyen de	
200 fr. premier déboursé ci	20,000 fr.
Entretien pendant un an, à 80 fr. ci	8,000
2 ^e année.	8,000
3 ^e année.	8,000
4 ^e année.	8,000
TOTAL.	52,000 fr.

Au moyen de ce déboursé, le gouvernement se trouverait avoir à sa disposition :

- 1^o Au moins dix étalons de 5 ans, dont le moindre, acheté en France, lui coûte aujourd'hui au-delà de 3,000 fr., et à l'étranger 5, 6, 8 et 10, terme moyen approximatif 4,500 fr., dix. 45,000 fr.

<i>D'autre part.</i>	45,000
2 ^o Vingt chevaux d'officiers, qu'il se trouverait heureux de ne payer que 800 fr. . .	16,000
3 ^o Soixante - dix chevaux de troupe, suppléant pareil nombre qui lui reviennent à 600 fr.	42,000
Total.	<u>103,000</u>
Dépense ci-contre.	52,000
Economie.	<u>51,000</u>

En appliquant ce calcul à un grand nombre de ces établissemens qui pourraient très-raisonnablement se multiplier jusqu'à concurrence du nombre d'arrondissemens de chaque dépôt ou haras, il en résulterait non-seulement une économie, mais un bénéfice réel de plusieurs millions, car il faut ici regarder comme bénéfice tout ce qui ne se dépense pas à l'étranger, sans compter l'élan que cette mesure imprimerait à cette branche importante de notre industrie.

Passons à présent à un autre objet, sans toutefois abandonner entièrement celui-ci, dont nous aurons encore occasion de faire ressortir les divers avantages.

SIXIÈME ENTRETIEN.

DANS un de nos précédens entretiens on a pu remarquer qu'en parlant du choix des sujets propres à faire des étalons, je me suis abstenu d'entrer dans des détails sur ce qui constitue les mérites d'un cheval, et quelles étaient les règles à suivre pour pouvoir justement les apprécier. La première raison de cette réticence est qu'une très-longue expérience m'a convaincu qu'il n'en était pas qui ne fussent plus ou moins fautives. D'ailleurs, nous sommes déjà si riches en documens de ce genre, tels quels, que ce serait se montrer l'écho de ces phrases toutes faites et devenues banales, dont se compose le vocabulaire de tous nos maquignons, et au moyen desquelles il est facile de se montrer habile sans faire preuve de beaucoup de science. Et autant on en pourrait dire de beaucoup d'autres idées rebattues, qui, sur la foi d'autrui, se débitent journellement par écrit ou autre-

ment , et qui , bien analysées , se trouveraient peut-être très-déraisonnables.

Une autre raison de ce silence , c'est que tout précepte à cet égard me paraît superflu pour celui qui est expérimenté en équitation , et absolument inutile pour celui à qui la pratique de cet exercice serait étrangère. À ce dernier on pourrait se borner à lui dire : voulez-vous apprendre à apprécier le mérite d'un cheval , commencez à vous rendre habile dans l'art de les mettre à profit ; de même que l'on pourrait dire avec le même fond de vérité à celui qui aspire à devenir juste appréciateur d'un instrument , commencez par apprendre à en faire usage.

J'observe , du reste , que , dans ce choix , je mettrais fort peu d'importance à ce que le sujet se rapprochât un peu plus ou un peu moins du type idéal et conventionnel dont l'œil seul est l'appréciateur ; car c'est surtout par ses qualités occultes qu'il acquiert des droits à notre estime , et c'est surtout par là que nous devons nous attacher à l'apprécier. Or , ce tact ne peut être le simple fruit d'une étude théorique qu'on puisse recueillir dans des écrits ; il ne peut s'acquérir que par suite d'une pratique consommée dans l'art de l'équitation ; autre circonstance qui rattache les diverses connaissances en ad-

ministration de haras , et en fait une partie intégrante de la science équestre.

Tous mes préceptes à cet égard se bornent donc à dire à celui qui se propose de créer un haras : ayez de beaux et bons étalons et de belles et bonnes poulinières , et vous pourrez alors vous promettre de belles et bonnes productions. Passant delà à la manière de gouverner ces sujets , cet objet devient plus important encore , soit qu'on le considère sous le rapport sanitaire , soit relativement à l'usage auquel ils sont destinés.

Je m'étendrai peu sur les soins manuels , non toutefois que je les regarde comme un objet absolument inutile , je les reconnais au contraire comme nécessaires , surtout d'après le genre de vie et le régime auquel ils sont généralement soumis. Mais les préceptes en ce genre sont tellement multipliés et si connus , que le moindre palefrenier est aussi docte que l'écuyer le plus expérimenté. J'observe seulement que les soins minutieux que l'on y apporte et l'importance qu'on y met pourraient être assimilés aux recherches de la toilette , qui , à la vérité , en imposent par fois à l'œil inexpérimenté , en dissimulant des imperfections , mais ne corrige , ni ne rectifie la nature.

Au nombre des superfluités , en fait de soins

manuels , ou pour mieux dire ce que j'appelle inconséquence , et qui devrait être proscrit d'un établissement de haras , c'est cet usage d'épilation , dont la nature seule prendrait le soin , si elle n'était pas prévenue par le ciseau indiscret , ou un autre instrument quelconque , et qui cependant une fois employé nécessite d'y recourir plus fréquemment. Les sujets qui se trouvent dans la catégorie , tels que je les suppose , n'en ont nul besoin ¹ , et les autres de la classe plus commune ne sont pas dignes de figurer dans un haras.

Que si je proscris l'épilation , à plus forte raison ne dois-je pas admettre l'usage encore emprunté de nos voisins de les priver tout à la fois d'un ornement et d'une défense dont la nature les a pourvus contre les attaques des insectes qui les harcèlent lorsqu'ils en sont privés. C'est encore ici , où sans discernement nous nous montrons de servils imitateurs , sans considérer que la différence de température ou autre cause locale ne nous permet pas d'assimilation , et que leurs chevaux sont exempts des tourmens auxquels les nôtres sont plus ou moins exposés

(1) C'est un des caractères distinctifs des chevaux fins de n'être pas chargés de poil.

à mesure qu'ils se rapprochent plus des régions méridionales ; certes , cet usage moderne de nictier les chevaux , ne leur vient certainement pas des contrées de l'Arabie.

Un objet bien autrement important que ceux qui tiennent à la toilette et dont il serait à souhaiter que nous nous occupassions un peu plus , serait d'inculquer dans l'esprit de nos palefreniers , et par suite dans celui de nos cavaliers , la maxime d'être beaucoup moins brusques dans leurs relations habituelles avec leurs chevaux , et d'employer moins fréquemment à leur égard les moyens coercitifs , dont le résultat ordinaire est de les rendre farouches et d'un difficile accès. Et cette recommandation dont chacun peut faire son profit , est particulièrement applicable à ceux qui sont chargés de leur éducation.

Vainement dirait-on qu'il est des caractères qui ne peuvent être réduits et contenus dans la dépendance que par de fréquentes et rigoureuses corrections et par la crainte du châtimement. Je déclare que j'ai une assez longue expérience en cette partie , qui , comme nous l'avons observé , tient à la science équestre , pour pouvoir affirmer qu'on les domine bien plus aisément et bien plus sûrement par les voies de douceur que par les traitemens rigoureux.

Que si cependant nous voyons journellement

les ressources de la mécanique mises à contribution , et les spéculations mercantiles , ayant pour objet de trouver des moyens plus énergiques de les dominer , être encouragées , déplorons alors notre impéritie sur tout ce qui a trait à la science équestre , et envoyons tous ces Hyppius modernes refaire leur éducation dans nos campagnes , où ils apprendront des enfans villageois , la manière de maîtriser à leur gré le cheval qui nous paraîtrait indomptable , sans employer même le secours d'un simple bridon.

Si cependant je suis obligé de convenir que la plupart des sujets destinés à être employés comme étalons , montrent dans leurs mœurs moins de douceur et de docilité que les jumens ou chevaux hongres , je nie formellement que ce soit un attribut inhérent à sa qualité d'*entier* ; et l'on en trouve la raison suffisante dans la manière vicieuse dont généralement ils sont élevés ; et toute citation tendant à informer cette assertion , sans rien prouver contre elle , servirait tout au plus à faire la critique des individus qui auraient présidé à leur éducation. Cette question est susceptible d'offrir matière à un si grand nombre d'observations que nous serons sans doute ramené à la traiter ultérieurement , en la considérant sous d'autres rapports.

SEPTIÈME ENTRETIEN.

EN traitant dans l'entretien précédent la partie relative à la manière de gouverner nos étalons, j'ai cherché à faire sentir quels secours l'on pourrait retirer de la science pratique de l'équitation, pour y procéder d'une manière judicieuse; et c'est le cas d'observer combien il deviendrait utile d'y recourir dans cette réunion de poulains dont il a été antérieurement question. Un des grands avantages que l'on en pourrait retirer serait de discréditer ce préjugé que des chevaux entiers ne sauraient sympathiser ensemble, idée erronée et que dément l'exemple des contrées où l'usage de la castration est méconnu; et chez nous même, celui de nos anciens manéges où les seuls chevaux *entiers* étaient admis, et n'avaient cependant pour les moriginer que des enfans, qui, à la vérité, étaient eux-mêmes dirigés par des maîtres expérimentés.

C'est encore ici une de ces questions qui ont



été souvent débattues et le seront sans doute encore bien des fois avant d'être résolues d'une manière définitive; savoir s'il est plus convenable que la castration ait lieu en très-bas âge, ou s'il est préférable d'attendre que le sujet ait acquis son degré de développement; question oiseuse et qu'il faudrait laisser discuter entre des châteurs de profession, car d'ailleurs, celui qui attache quelque prix aux qualités d'un cheval, répondra : ne les châtez jamais.

Or, je dis que cette réunion de poulains, vivant dès leur bas âge dans une parfaite union, contracteraient et conserveraient, devenus chevaux, ces qualités sociales et débonnaires qu'ils ne peuvent acquérir dans l'isolement, et qui pourtant, sont un des attributs les plus précieux auquel on doit s'attacher dans le choix d'un sujet quelconque, mais plus particulièrement encore dans celui qui est destiné à les transmettre.

Enfin, par une suite d'expériences confirmatives, qu'il est dans leur instinct de vivre en société, nous pourrions graduellement être conduit à la conséquence de voir nos troupes à cheval monter sur des chevaux entiers; et c'est alors que nous pourrions nous glorifier, à juste titre, d'être la meilleure cavalerie de l'univers;

et cet avantage compenserait bien celui de ne tenir que le second rang dans un hippodrome.

Il est donc bien entendu, comme on voit, que cette réunion de poulains, telle que je la conçois, n'aurait pas pour unique objet une spéculation économique; mais aussi que ce serait un moyen pour qu'ils reçussent une éducation meilleure que celle que chacun d'eux aurait pu recevoir, s'il fût resté chez son premier propriétaire; car il faut se rappeler que je suppose toujours la direction et l'administration de cet établissement confié à des chefs capables, et à l'intelligence desquels on pût s'en remettre pour les rendre propres aux divers services auxquels ils seraient destinés; j'ajoute que, grâce aux mesures adoptées par le gouvernement, pour former des sujets habiles en tout ce qui concerne la science équestre (je veux parler de l'institution de l'école royale de cavalerie), il lui deviendrait chaque jour plus facile de trouver, parmi ses anciens officiers, des sujets aptes à remplir ces fonctions.

On ne doit cependant pas inférer de ces observations, que, pour diriger ces établissemens, je crois et juge indispensable de recourir au ministère d'un écuyer consommé; malheureusement cette condition pourrait être encore longtemps difficile à remplir: mais il n'en est pas moins vrai, que tel qui serait étranger à la pra-

tique de l'équitation, se trouverait exposé à être sans cesse en défaut, lorsqu'il s'agirait d'apprécier les divers mérites des sujets confiés à ses soins, comme aussi de savoir, dans l'occasion, mettre ses qualités à l'épreuve, seul moyen cependant, ou du moins le moins fautif pour en connaître la juste mesure.

Pour en revenir à la manière de gouverner les étalons, on doit considérer comme peu judicieux et même comme très-vicieux, sous toute espèce de rapport, l'usage de les tenir habituellement renfermés dans des espèces de boîtes, connues sous la dénomination de stalles, d'ordinaire tellement étroites qu'ils sont presque constamment obligés de s'y tenir debout, faute de pouvoir s'y coucher à leur aise, et de les y assujettir en outre par trois fortes courroies ou chaînes de fer, les assimilant ainsi à des animaux féroces, ce qui leur laisse à peine la faculté de se mouvoir, situation que sa constance seule suffirait pour rendre extrêmement fatigante.

Si, à ce premier abus, on ajoute ceux qui résultent, sous le rapport sanitaire, d'une nombreuse réunion de sujets dans des écuries plus ou moins convenablement disposées, presque constamment hermétiquement closes, et dans lesquelles surabonde nécessairement un air imprégné de corpuscules et de vapeurs plus ou moins

malsaines, dont la maligne influence sur les organes ne pourrait être atténuée que par un renouvellement perpétuel d'air extérieur, il devient aisé d'expliquer le principe et la fréquence de ces maladies contagieuses dont il est ensuite si difficile d'arrêter les progrès. Il est également évident que, dans cet état d'inertie, les muscles perdent nécessairement de leur ressort et de leur élasticité; les substances nutritives se digèrent mal; les chyloles restent imparfaits, le sang et les humeurs, ne pouvant s'épurer par une bienfaisante transpiration, se corrompent, les fibres se détendent; ce qui procure dans l'animal cet excès d'embonpoint factice qui doit être considéré comme un commencement de désorganisation dans la machine, etc. Mais je m'arrête, car je ne veux pas ici empiéter sur les privilèges de MM. les hippiatres et vétérinaires à qui il appartient exclusivement de traiter cette matière : mais chacun sait par sa propre expérience que la bonne santé n'est d'ordinaire que le résultat d'une succession alternative d'action et de repos, faute de quoi elle s'altère.

Enfin en nous en tenant à ce qui est de la compétence de la raison, abstraction faite du talent, il n'est personne qui ne puisse concevoir combien serait abusive cette manière de procéder à l'égard de nos étalons, lorsqu'on considère

surtout que nous supposons ici des sujets dotés par la nature des qualités qui les rendent supérieurs à l'espèce en général, et qui les rangent en quelque sorte dans une caste privilégiée; qu'ils possèdent à un degré éminent, une vigueur et une énergie qui les rendraient indomptables si elles n'étaient tempérées par une éducation appropriée au sujet, qu'ils sont généralement doués d'une sorte d'effervescence qui en eux est un excès de santé à laquelle ils sentent incessamment le besoin impérieux de donner explosion; qualités qui constituent essentiellement un de leur principaux mérites lorsque toutefois elles ne dégèrent pas en fougue: qu'ils ont d'ailleurs, de commun avec tous les sujets de leur espèce, un penchant prononcé pour l'indépendance joint à un goût passionné pour la société.

Considérés sous ces divers rapports, il est aisé de concevoir combien de tels individus doivent se trouver contrariés en se voyant condamnés à un état d'inertie et d'isolement qui contraste si fort avec leurs inclinations naturelles, et qui serait une sorte de supplice pour ceux même des animaux d'autre espèce que la nature aurait destinés à vivre isolément, casaniers et solitaires. Aussi voit-on communément ces mêmes sujets saisir avec empressement et même avide-

ment les circonstances fortuites qui se présentent pour se livrer avec impétuosité et sans mesure à une gaité folâtre que l'on confond souvent avec la fougue; et qui n'est en réalité qu'une manifestation de la joie qu'ils éprouvent de se trouver instantanément délivrés de leurs chaînes et de pouvoir respirer en liberté un air plus pur.

Faudrait-il s'étonner d'après cela de voir ces mêmes chevaux se montrer par fois plus difficiles et même rebelles à se soumettre au frein de la soumission, lorsqu'elle leur est imposée par des mains brutales et malhabiles; cependant de-là ce préjugé contre eux, dont la conséquence est, qu'il faut commencer par les mutiler, c'est-à-dire les priver d'une partie de leurs facultés pour les rendre plus passifs et pouvoir mettre à profit le peu d'énergie qui leur reste.

Il me semble cependant qu'un sujet aussi précieux que l'est celui en qui on reconnaît les qualités propres à pouvoir être employé comme étalon, mériterait bien qu'on fit en sa faveur une exception, et qu'au lieu de recourir au fer meurtrier pour le rendre plus docile et plus facile à gouverner, on s'attachât bien plutôt à étudier ses mœurs et ses inclinations naturelles pour s'y conformer au moins jusqu'à un certain point dans la manière de le gouverner.



Que si l'on demandait quels sont ces moyens, c'est bien alors que l'on pourrait répondre : apprenez à monter à cheval, et vous serez vous-même dans le cas de répondre à la question, ou, pour mieux dire, vous serez dispensé de la faire; car, c'est ici où les préceptes les plus judicieux et les plus multipliés seraient encore insuffisans pour suppléer le défaut d'expérience et d'intelligence. La science équestre seule peut mettre à même d'employer, suivant les circonstances et la nature des sujets, ceux qui seraient les plus convenables et les mieux appropriés; mais c'est déjà beaucoup en ce genre que de se trouver prémuni contre les écueils dont on doit se garantir, et c'est à quoi tendent principalement ces diverses observations.

Du reste, il paraît superflu d'ajouter que tout ce que nous avons dit relativement au gouvernement des étalons, est, à quelques modifications près, également applicable aux jumens : et ce serait montrer une grande déférence pour les opinions accréditées, que de persister dans l'idée que, par la raison qu'elle est destinée à devenir mère, elle doit languir dans un oisif repos, et pour concevoir ce que cette idée a d'erroné, il suffit de recourir au témoignage des femelles de toutes les espèces, vivant dans l'état d'indépendance, et qui, pendant le cours plus



ou moins long de leur gestation , n'en conti-
 nuent pas moins à se livrer à leurs inclinations
 et à leurs habitudes naturelles , sans qu'il en ré-
 sulte aucun inconvénient pour elles ni pour
 leurs fruits, et nous devons croire qu'à cet égard
 leur instinct les guide mieux que ne le pour-
 raient faire toutes nos combinaisons.

HUITIÈME ENTRETIEN.

Nous allons ici traiter la partie la plus essentielle et la plus délicate qui dût occuper un sage administrateur de haras : je veux dire celle relative à la manière de procéder à la monte. Mais il est certaines questions qui, pour être traitées méthodiquement, ont besoin d'être précédées de quelques observations préliminaires, et celle-ci est du nombre.

En thèse générale il est peu de femelles, dans quelque catégorie que la nature l'ait classée, qui n'ait quelques moyens plus ou moins énergiques de se soustraire aux tentatives indiscretes du mâle, lorsqu'elle n'est pas disposée à l'accueillir. Il est rare, cependant, que leur résistance soit suivie des inconvéniens contre lesquels il est d'usage, et presque d'institution de se prémunir, lorsqu'il s'agit d'un étalon précieux, tel que ceux du gouvernement.

Il est une autre vérité dont il serait à souhai-

ter que l'on pût se bien pénétrer, mais qui surtout ne devrait point échapper à la perspicacité du directeur de haras, et qui le disposerait sans doute à faire un usage plus discret de ces moyens soi-disant préventifs et qui semblent imaginés dans l'hypothèse que les deux sexes sont en état d'hostilité permanente, et la jument surtout, toujours disposée à maltraiter le mâle qui l'aborde; tandis, au contraire, que, dans l'ordre ordinaire de la nature, les deux sexes ont un penchant prononcé pour se rapprocher et vivre dans une parfaite harmonie.

Cependant, il est de fait, et j'en appelle ici au témoignage de tous ceux qui auraient fait ou voudraient faire une étude un peu attentive de la nature dans ses règles générales et même dans ses caprices, ils ont pu se convaincre que la jument, comme la presque généralité des femelles, et par une sorte d'instinct pudique qui semblerait être d'essence dans le sexe, se refuse, d'abord, en apparence, aux premiers empressemens du mâle; et, par une espèce de raffinement, qu'on pourrait appeler coquetterie, elle semble opposer, d'abord, une certaine résistance à ses désirs, comme pour ajouter un degré de plus à leur énergie, et cherche en fuyant à l'attirer sur ses pas pour y céder furtivement dans le mystère et loin du tumulte:

et c'est alors qu'il est rare que le vœu de la nature soit trompé.

Cette double observation a pour objet de faire concevoir combien sont abusifs et peu judicieux ces procédés et ces expédiens dits de prévoyance, qui précèdent d'ordinaire les accouplemens, et qui, préparés avec une sorte d'appareil propre à effaroucher la jument, et souvent avec des formes brutales qui la révoltent, la réduisent enfin à un état de passiveté absolue, le plus en opposition avec ses inclinations naturelles. De là résulte en grande partie la stérilité que l'on reproche à un très-grand nombre de celles qui sont soumises à cette espèce de torture.

Dans ces sortes de cas, il me semblerait plus naturel et plus conforme à ses mœurs, de lui laisser l'initiative, ou du moins la liberté de suivre l'impulsion de son instinct qui, à coup sûr, la dirigerait beaucoup mieux que nos procédés pour savoir si et comment il lui convient de se prêter à devenir mère. Et il est toujours abusif de vouloir l'y contraindre contre son gré.

Que, si, pour justifier ces précautions, on alléguait, ce qui en effet est vrai, que la nature ne lui a pas donné pour sa défense des moyens aussi énergiques que ceux qui résultent de la ferrure, le pis aller, dans ce cas, serait de n'admettre pour la monte que celles qui seraient

déférées; et, pour surcroît de précautions ne pourrait-on pas faire usage d'une chaussure artificielle assez fortement rembourrée pour prévenir tous accidens; et, dans cet état, livrer le couple à leur instinct naturel, c'est-à-dire leur laisser toute liberté de se livrer à leurs ébats, de la manière qui leur conviendrait le mieux, qui, à coup sûr, serait la meilleure, et telle enfin que se propagent les autres espèces d'animaux?

Au reste, cette question sur la monte a été si souvent débattue et controversée, qu'il serait superflu de la tenter de nouveau; mais pour la résoudre en définitive et d'une manière péremptoire, j'en réfère toujours à la nature qui, à cet égard comme à beaucoup d'autres, est incontestablement le meilleur juge et le moins récusable. Mais, dira-t-on, l'étalon ainsi soumis aux caprices de la jument se trouve exposé à se consumer en longues et vaines tentatives? A cela je réponds, que ce n'est pas ce genre de fatigue qui épuise ses facultés; que c'est le moyen, au contraire, s'il triomphe de la résistance, de voir ses succès mieux assurés; que si d'ailleurs elle était trop prolongée ou trop prononcée, ce serait un indice sûr de la non-disposition de la jument, et ce serait le cas de remettre à une circonstance mieux choisie la tentative d'une nouvelle épreuve;

car, je le répète, la jument favorablement disposée met rarement la constance du mâle à une longue et pénible épreuve. On la voit même le plus souvent non-seulement se prêter complaisamment, mais aller d'elle-même au-devant de ses desirs; et c'est ainsi que de concert et sans le ministère d'aucuns secours étrangers ils arrivent à leur fin. Et c'est ce que l'expérience nous prouve journellement, puisque c'est ainsi que se propagent et se multiplient dans nos campagnes cette multitude de sujets sans prix en faveur des pères et mères desquels on n'a certainement aucune précaution. Cependant la nature n'a pas deux manières de procéder, elle favorise par les mêmes moyens la reproduction de la belle comme de la plus médiocre espèce. Bornons-nous donc à l'imiter sans prétendre à faire mieux qu'elle.

Une autre observation sur la monte qui n'est pas sans importance et que je soumetts à tous ceux qui voudront prendre la peine de raisonner : Il est d'usage de présenter plusieurs fois de suite, ou du moins à des intervalles assez rapprochés, la jument à l'étalon pour s'assurer mieux qu'elle est en effet fécondée. Je crois encore cette pratique peu judicieuse, et sans prétendre m'ériger en scrutateur des secrets de la nature dans ses mystérieux procédés de la génération, j'ai peine

à me persuader que la femelle destinée à une gestation de douze mois, plus ou moins, puisse juger après un couple de jours si en effet elle se trouve fécondée : et dans ce cas c'est s'exposer, en la soumettant successivement et à de courts intervalles à de nouvelles épreuves, à détruire dans les dernières le fruit des précédentes, comme il arrive très-communément ; car en admettant qu'elle fût favorablement disposée à la première, et que conséquemment le vœu de la nature fût déjà rempli, il est cependant probable que son effet ne serait ni assez prompt, ni assez sensible pour qu'elle montrât de la répugnance à se prêter à une seconde et subséquemment à plusieurs autres ; et qu'ainsi, les substances génératives s'épuisant chez elle par ces fréquentes déperditions, il serait à craindre qu'elle ne devînt stérile. Au reste, c'est encore là une de ces questions que je sou mets et laisse à résoudre à de plus doctes que moi dans ces sortes de matières.

La manière d'en user envers l'étalon ne me paraît pas moins répréhensible. Je crois avoir déjà fait sentir, dans le chapitre précédent, combien était peu convenable le régime auquel il était habituellement soumis, et qui semblait peu propre à le disposer aux fonctions auxquelles il était destiné. En effet, neuf mois passés dans un indolent repos, me paraît un

préliminaire peu propre à l'y rendre apte les trois autres mois. Cependant, comme si en ce genre, une première inconséquence n'était qu'un prélude à beaucoup d'autres, après ces neuf mois d'inaction et d'une continence absolue, par une transition brusque, il se voit condamné, les trois autres mois, à saillir au moins une, souvent deux, et jusqu'à trois ou quatre jumens par jour.

Certes, je le répète encore, sans vouloir ici me rendre l'interprète de la nature, en expliquant les voies secrètes qu'elle emploie dans l'oeuvre de la génération, je me borne à observer que je regarde, comme une espèce de phénomène, aussi bien dans le cheval que dans la généralité des autres animaux, cette fécondité qu'on semble lui supposer, et j'ai peine à me persuader que les élémens essentiels à la propagation et qui sont incontestablement soumis à une élaboration lente et compliquée, puissent assez promptement se renouveler dans les organes générateurs pour subvenir à cette prodigieuse déperdition, et surtout y acquérir, en si peu de temps, le degré de consistance et de maturité qui peut seul les rendre prolifiques. Et c'est encore ici que j'en réfère à MM. les physiologistes. Cependant, il est à observer qu'il n'en est pas en ceci, comme en beaucoup d'autres

procédés auxquels l'habitude de les mettre en pratique rend de plus en plus apte, tandis, au contraire, que dans ce cas-ci, les premières tentatives infructueuses peuvent faire préjuger du peu de succès de toutes les autres. Enfin, je suis loin d'admettre la maxime, qu'en ce genre, il faille tenter beaucoup pour obtenir plus, et pense qu'il serait beaucoup plus judicieux d'y substituer celle de hasarder moins de tentatives pour pouvoir se promettre qu'elles seront plus fructueuses, et dis qu'un mâle, dans quelque catégorie que la nature l'ait classé, mais surtout dans l'espèce chevaline, qui serait susceptible de féconder, chaque année, douze à quinze femelles, pourrait être considéré comme un sujet précieux, et dont il faudrait se garder d'abuser, afin de pouvoir le conserver long-temps tel. Et, c'est alors que l'on pourrait se promettre d'obtenir à peu près autant de productions qu'il y aurait eu de jumens à saillir.

Malgré le peu de penchant que j'ai manifesté jusqu'ici à m'étayer d'autorités et de citations, je me prête cependant dans ce cas-ci au système du jour, d'invoquer sans cesse l'exemple de nos voisins, que je ne cite toutefois que sur des ouï-dire. Mais à en croire les chroniques débitées et accréditées par leurs louangeurs ou qui font

profession d'être en tout point leurs sectateurs, sur les moyens qu'ils mettent en usage pour maintenir la supériorité de leur race, on verrait tel amateur, fantastique ou spéculateur, parcourir les trois royaumes pour trouver un étalon qui puisse convenablement s'assortir à sa jument, et se trouver trop heureux d'en obtenir la faveur d'une saillie pour la modique somme de 100 ou 200 guinées : y a-t-il ou non de l'exagération ? c'est ce que j'ignore ; toutefois je serais peu éloigné d'y ajouter confiance, lorsque l'on voit, dans d'autres contrées, des amateurs payer des mille écus un oignon de fleur qu'un insecte peut détruire en une minute. Chaque pays a ses maniaques qui ne peuvent être cités pour modèles : heureusement notre anglomanie ne va pas encore jusque-là. Mais l'induction que j'en veux tirer contre l'usage de multiplier outre mesure le nombre des saillies de nos étalons, c'est que, malgré l'appât assez séduisant que peuvent présenter au propriétaire d'un tel cheval des faveurs mises à un si haut prix, je doute qu'il consentit à les multiplier jusqu'à trente et quarante à trois sauts par jumens, dans l'espace de trois mois, pour peu toutefois qu'il attachât quelque prix à la conservation de son cheval, et surtout avec la condition de n'être payé que lorsque la jument serait reconnue

pleine. Car, au fait, tel est sans doute l'objet qu'on se propose en la faisant saillir.

J'ajoute ici une autre observation qui n'est ni indifférente en elle-même, ni étrangère au sujet. Bien que la nature semble avoir assigné aux femelles une époque à peu près déterminée qui les dispose plus particulièrement à accueillir le mâle, cette propension n'est pas tellement exclusive qu'elle n'admette beaucoup d'exceptions, principalement parmi celles qui vivent en état de domesticité. La seule loi commune à toutes, et à laquelle aucune ne déroge, c'est de se montrer inaccessibles, et d'opposer une résistance invincible à ses empressemens, lorsqu'elles sentent qu'il pourrait porter atteinte à l'existence de l'embryon.

Sous ce rapport, il me semblerait, tant dans l'intérêt de la propagation que dans celui de la conservation de l'étalon, d'abord de restreindre de beaucoup le nombre des jumens admises à la saillie, sauf au besoin de les admettre, à de longs intervalles, à de nouvelles épreuves, qui, toutefois, n'auraient lieu, que lorsqu'elles-mêmes donneraient des indices de leurs favorables dispositions.

A cette première modification aux usages établis, il serait convenable de joindre celle de répartir en un temps beaucoup moins circonscrit,



je dis même sur toute l'année, le service de l'é-talon : car, il n'en est pas de lui comme de la jument ; la nature ne l'a pas soumis à une époque périodique, et il se montre toujours disposé à la féconder, toutes les fois qu'elle-même se montre disposée à l'être.

L'objection, si souvent mise en avant, relative à l'inconvénient qui résulterait de voir naître le poulain dans une saison peu favorable, devient, dans notre hypothèse, futile et inadmissible, et ne peut être applicable qu'aux animaux abandonnés à l'état de nature : mais dans le cas que nous supposons d'un établissement bien organisé, il est un grand nombre de moyens de garantir les jeunes sujets contre l'aspérité des saisons ; d'ailleurs, on peut observer que le poulain, élevé sous l'influence du climat agreste des contrées du nord (1), prospère tout aussi bien que ceux élevés dans les contrées les plus méridionales, bien que la différence de température entre ces deux extrêmes soit bien autrement sensible que celle qui existe entre notre hiver et notre printemps.

Ces diverses observations sont destinées à faire concevoir combien on se trouve exposé à se

(1) Exemple les chevaux du Holstein, du Jutland, etc.

fourvoyer en marchant complaisamment sur les traces de guides inexpérimentés, et qui, eux-mêmes, ont été induits en erreur, dont ils se seraient garantis s'ils eussent seulement voulu s'en tenir aux plus simples notions du bon sens et de la raison; et ceci s'applique particulièrement à ceux qui ont mission spéciale, ou se chargent d'office du soin de nous éclairer.

NEUVIÈME ENTRETIEN.

On a pu remarquer dans le cours de ces entretiens , soit que les idées dont ils se composent se concilient , soit qu'elles se trouvent en opposition avec celles généralement reçues , que je me suis abstenu de les étayer d'aucunes de ces autorités imposantes qu'on est accoutumé à regarder comme devant faire loi , mais qui cependant , en réalité , peuvent être récusables , parce que cette manière d'argumenter ne me paraît nullement concluante , chacun pouvant y avoir plus ou moins de confiance , et alléguer en opposition quelque autre autorité , et , à défaut de mieux , sa propre conviction. C'est ainsi que dans les entretiens précédens où il a été question , par exemple , du croisement , comme moyen nécessaire pour prévenir la dégénération des espèces , plutôt que de recourir à des témoignages pour ou contre , j'ai admis sans examen la favorable influence qu'on lui

supposait avoir exercée , et comme ayant , dans le temps , puissamment contribué à obtenir aux chevaux de nos voisins le degré de supériorité dont ils jouissent aujourd'hui ; bien cependant que chez eux-mêmes cette opinion puisse ne pas être universellement adoptée , et y perdre même chaque jour un peu de son crédit.

Quoi qu'il en soit, ne pourrait-on pas opposer à ce système des croisemens , un raisonnement qui me paraît péremptoire ; en effet , s'il était vrai que, sans le secours de ces expédiens, nos races européennes dussent dégénérer , et qu'il fallût nécessairement recourir aux chevaux arabes , soi-disant de *pur sang* , pour les maintenir ou les régénérer , ne pourrait-on pas demander à quelle source eux-mêmes doivent recourir pour être maintenus dans leur pureté. Certes chacun sait que leurs propriétaires sont trop jaloux de conserver la noblesse originelle de leur extraction , pour admettre aucune mésalliance , conséquemment qu'ils ont été réduits à se propager sans aucun secours étranger , et ils regarderaient sans doute encore aujourd'hui comme un prélude à la dégénération , l'alliage d'un sang étranger quelconque.

Ce serait sans doute parmi nos amateurs une grande question que je ne me propose de ré-

soudre ni même de discuter , de savoir si les chevaux thraces , renommés dans l'antiquité , si ceux des jeunes Grecs qui brillaient dans l'hippodrome aux jeux olympiques , et parmi lesquels on distinguait ceux des écuries de Denys de Syracuse ; si ceux des anciens Gaulois , ceux des Maures , ceux de la Numidie , qui ont donné dans ces temps anciens une si haute réputation à leur cavalerie , enfin si ceux qui servaient chez les Romains aux triomphes des Césars , etc. étaient , ou non , des émanations de ces chevaux arabes aujourd'hui signalés comme le type primitif ? Question à débattre.

Je ne prétends pas non plus contester à MM. les Limousins le privilège exclusif de posséder , graces à quelques-uns de leurs aïeux , quelques gouttes encore de ce *pur sang* , dont s'est formée originairement leur précieuse race , et qui , de génération en génération , se serait propagée. Je tiens à cet égard leur tradition pour vraie ; j'observerai seulement qu'il fallait que le sol et le climat de cette province leur fussent bien favorables , pour qu'ils y aient si bien prospéré , privilège qu'on peut dire exclusif , et dont les autres cantons de la France ainsi que les contrées étrangères auraient été privés : car bien sans doute que les nobles croisés normands , picards , belges , allemands , danois , etc. , ne

fussent pas revenus à pied de leur pèlerinage en Palestine , il ne reste cependant chez eux aucuns vestiges de cette espèce de conquête faite sur les infidèles ; et j'ajoute que très-postérieurement et de nos jours , je ne vois pas que la malencontreuse expédition d'Egypte (je dis sous le rapport de conquête) , nous ait procuré beaucoup de ressources de ce genre pour améliorer nos races. Je laisse au reste à chacun le soin d'apprécier ces diverses observations , et d'en tirer les conséquences.

Quant à nous , celles qui semblent se présenter le plus naturellement , c'est d'abord que nous faisons , en pure perte , de très-gros sacrifices pour aller , à grands frais , chercher au loin ce que notre heureuse position met à notre portée , et qu'il ne s'agit que de savoir mettre à profit : que , pour atteindre le but auquel nous aspirons , où nous devrions du moins prétendre , il suffirait en quelque sorte de laisser agir la nature ; ne pas priver nos beaux sujets de la faculté de se reproduire ; d'encourager , non par de mesquines récompenses qui sont presque toujours le partage de la faveur , mais bien par des promesses effectuées d'un débit assuré à l'industrie ; enfin , d'en revenir à peu près au point où nous en étions , avant qu'un système fantastique nous eût rendus tributaires des

contrées étrangères , en préférant leurs sujets aux nôtres.

Avec de telles mesures , qui nous semblent d'ailleurs dictées tout à la fois par notre intérêt bien entendu , et la simple inspiration du plus commun bon sens , nous pourrions nous promettre de voir , avant une génération de chevaux écoulée , nos richesses industrielles en ce genre augmenter dans une progression rapide , d'abord , de tout ce que nous dépensons journellement à l'étranger pour subvenir à nos besoins , et en outre de tout ce que nous aurions à leur fournir de notre superflu.

Il ne s'agirait donc ici ni de lois prohibitives ni de préférences exclusives , il suffirait seulement de créer comme nous l'avons déjà dit des établissemens propres à recevoir et élever tous les jeunes sujets qui peuvent donner des espérances , laissant même à chacun la frivole jouissance de justifier de l'origine et de la filiation de son sujet , pourvu toutefois qu'il ne s'en fit pas un titre pour y attacher un plus haut prix ; car à cet égard j'adopte volontiers la maxime que : mieux vaut être le premier d'une bonne et nouvelle race , que le sujet déchu d'une ancienne.

Que si cependant nous tenons aujourd'hui tellement à cette idée de transmission de *pur sang*

que nous ne puissions absolument nous en détacher, et que je suis d'ailleurs loin moi-même de regarder comme entièrement chimérique, admettons-la du moins avec des modifications qui la renferment dans des limites raisonnables, et n'allons pas calculer ce que, goutte à goutte, il peut s'en transmettre dans les divers sujets, par suite de succession des générations; car dès-lors ce serait nous égarer dans de futiles et absurdes spéculations.

Je conviendrais, si l'on veut, qu'en admettant la double hypothèse que nos races ont une tendance à dégénérer, et d'autre part que le cheval arabe fût pour l'espèce chevaline ce que nos anciens patriarches, à commencer par le père Adam, ont été pour l'espèce humaine, ils ne dussent en effet être considérés comme un type dont nous dussions chercher à nous rapprocher autant que possible; mais ces deux suppositions sont-elles tellement admissibles et incontestables qu'elles ne puissent être révoquées en doute? or, je crois que la série d'observations précédentes les ont rendues au moins problématiques.

Enfin l'induction que l'on pourrait tirer de l'exemple des Anglais, que sans cesse on entend citer et dont nous avons cru devoir à cet égard adopter les opinions, plus encore par condescendance que par assentiment, ne me paraîtrait



nullement concluante par rapport à nous. Car, soit dit de nouveau, ce qu'ils ont cru indispensable pour eux serait pour nous de surrogation. Louons-les donc de suivre le système qui s'adapte à leurs besoins, mais ne nous faisons pas une loi de servilement marcher sur leurs traces, si en effet nous pouvons parvenir aux mêmes résultats sans recourir à des expédiens aussi dispendieux.

Je me suis attaché, comme on voit, à faire connaître ma pensée sur tout ce qui a trait aux haras; si, d'après ce qui est généralement connu sur la manière de procéder dans cette administration, on remarquait le peu de coïncidence qui se trouve dans mes idées et celles qui y dominent, c'est à chacun à juger sur qui doit tomber la critique. On a pu remarquer aussi avec quel scrupule je me suis abstenu de donner lieu à aucune application, soit sur les choses, soit sur les personnes; mais en traitant cet objet, sous le rapport de l'intérêt général, on ne saurait trop insister, comme nous l'avons fait dans le cours de ces entretiens, sur la nécessité de se rendre familières les diverses connaissances équestres, pour pouvoir se flatter de quelque succès dans ce genre d'administration.

Toutefois un espoir nous reste qui, sans doute, ne sera pas déçu : depuis quinze ans passés, une



nouvelle génération d'écuyers se forme sous les auspices du gouvernement ; chaque jour le nombre en augmente ; déjà il s'en compte par milliers qui figurent avec distinction dans nos rangs de cavalerie ; l'éducation équestre qu'ils y reçoivent et qui acquiert progressivement un plus haut degré de perfection (voy. le *Journal des Haras*, du 15 avril 1829) nous promet un grand nombre de sujets expérimentés, en tout ce qui est relatif à cette science. Mais ici je me permettrai à leur égard un conseil dont ils pourront tirer quelque profit, c'est de ne pas borner leur ambition à une simple étude théorique : car, en équitation surtout, et c'est une vérité sur laquelle on ne saurait trop insister, ce n'est pas dans des livres où les idées sont composées et exposées d'une manière plus ou moins lumineuse que l'on acquiert une instruction profitable ; on y puise à la vérité des préceptes tels que tels ; mais c'est la pratique seule qui enseigne la manière de les mettre judicieusement et fructueusement à exécution : c'est là le point auquel on doit s'attacher ; et ma conclusion finale est de nous occuper d'abord des moyens de former de bons hommes de cheval et bientôt nous verrons nos haras prospérer.

DIXIÈME ENTRETIEN.

Je pensais avoir épuisé dans les divers entretiens qui précèdent tout ce que la matière des haras peut offrir à l'intérêt; mais je vois par vos dernières observations que, quelque prolix que je me reproche d'avoir été sur plusieurs articles, il en est qui auraient peut-être demandé plus de développement. En me rappelant ce que j'ai dit sur l'institution des courses, vous me faites apercevoir que je ne les ai considérées que comme un insuffisant stimulant à l'émulation, et que vous n'en restez pas moins un zélé partisan sous d'autres rapports.

En abordant de nouveau cette question, je commence par faire, ou pour mieux dire par renouveler ici ma profession de foi, c'est que j'en suis tout aussi partisan que qui que ce soit; et, lorsque je réclame des talens en équitation dans les chefs de dépôts de poulains dont il a été question, il est bien entendu que je con-

sidère les exercices de la course comme devant faire partie de l'éducation à laquelle ils croiraient devoir progressivement soumettre les jeunes sujets; mais, en en louant et en en recommandant même l'usage, j'en blâme l'abus.

Se répéter n'est pas se démentir : on peut, dans ce cas, être accusé d'être fastidieux, mais ce n'est pas être plagiaire; or, voici ce que j'en dis (voy. *Traité élémentaire et analytique d'équitation*, page. 102 et suivantes.) « Dans l'éducation d'un jeune cheval, il est convenable, » nécessaire même de l'assujettir à quelques légères épreuves de l'un et l'autre genre, soit » pour l'accoutumer à être captivé, soit pour » lui donner de la confiance en ses moyens; » mais d'après les observations précédentes, on » voit où se borne l'utile et où commencerait » l'abus.

» C'en serait surtout un bien condamnable » que l'art comme la raison réprouvent et se » réunissent pour en signaler le vice : je veux » parler de ces épreuves périodiques de nouvelle institution, dont l'objet soi-disant est » de servir de stimulant à l'émulation, et d'améliorer l'espèce, bien que l'expérience de » vingt ans eût pu suffire pour convaincre qu'il » serait chimérique d'en espérer le plus petit » avantage sous ces deux rapports, et que c'est

» au contraire un moyen sûr de la détériorer ,
» et uniquement propre à ruiner avant le temps
» les précieux sujets qui y sont soumis « .

« En effet , sans qu'il soit nécessaire d'ac-
» quérir des connaissances très-étendues en
» hippiatrice ni en équitation, il est donné au
» simple bon sens de concevoir que le système
» nerveux dans le meilleur cheval, n'est suscep-
» tible que d'un certain degré de tension et
» d'élasticité, passé lequel il perd toute son
» énergie, et qu'une succession d'efforts vio-
» lens tels que l'exigent ces sortes d'épreuves,
» suffirait seule pour détériorer, ou du moins
» fortement altérer dans le meilleur sujet les
» qualités précieuses qui le rendent recomman-
» dable au jugement d'un appréciateur éclairé ».

« Il est également vrai que la surabondance
» d'air atmosphérique qui, dans une allure
» aussi accélérée, s'introduit impétueusement
» dans les viscères, affecte nécessairement les
» organes de la respiration, au point d'exposer
» le cheval et le cavalier lui-même à en être
» suffoqué ; (ce qui n'est pas sans exemple),
» et, pour s'en mieux convaincre, il suffirait
» d'observer l'état convulsif dans lequel se trou-
» vent ces malheureux chevaux au terme de
» leur course, où le vainqueur comme les vain-

cus, offrent l'aspect du plus pénible état d'angoisse ».

« Que, si cependant ces sortes d'exercices peuvent être utiles et propres à donner du développement aux facultés du cheval, et, comme nous venons de le dire, lui faire prendre confiance en ses moyens, et que sous ce rapport ils soient recommandés en équitation; je ne pense cependant pas qu'il soit jamais entré dans le système ni dans la fantaisie d'aucun écuyer, d'exercer son cheval en lui faisant parcourir au-delà de trois mille toises, en l'excitant à coups de fouet et d'éperon, jusqu'à lui faire perdre haleine, et de répéter ces essais jusqu'à trois, quatre et même cinq fois en moins de deux heures (voy. le *Règlement des Haras, article des courses, tom. 2.*) »

Certes, chacun conviendra que c'est faire acheter un peu chèrement l'espoir d'un prix d'ailleurs très-modique, fût-ce celui de 2,000 fr. par des épreuves de ce genre. Et je déclare que pour mon compte, serais-je assuré de l'obtenir, ce qui est toujours soumis à diverses chances, dont la bonté même du sujet n'est point un garant, je me garderais bien d'en tenter l'essai avec un cheval précieux que j'aurais à cœur de conserver.

On voit par la citation ci-dessus, comme

dans tout ce qui est dit précédemment, que, loin de me montrer antipathique à l'usage de ces exercices de course, considéré en lui-même, je serais au contraire très-disposé à en devenir le partisan, si cette institution était dirigée dans un sens utile, et c'est l'abus seul qui m'en rend le désapprobatenr. Or, il y aura toujours inévitablement abus, lorsqu'à une sorte de gloriole se trouvera joint un appât à la cupidité.

Je dis en outre que ces sortes d'épreuves, n'eussent-elles aucun des inconvéniens qu'elles peuvent faire craindre en altérant la constitution des sujets, seraient encore futiles et fautives pour apprécier les mérites respectifs de chacun, car tel peut être favorisé par la nature sous le rapport de l'agilité, qui se trouverait inférieur en d'autres qualités bien plus précieuses; je veux dire en élégance, en régularité de formes, en belles proportions, en ensemble dans toutes ses parties, en souplesse, en franchise, en solidité, en sûreté dans ses allures, en complexion robuste, en tempérament à l'épreuve de vicissitude des saisons, en douceur dans le caractère, en docilité, etc., enfin en tout ce qui constitue les véritables mérites auxquels on doit s'attacher et qui rendent un cheval plus ou moins propre et agréable pour le service : enfin je considère comme le plus mince et le plus insignifiant de

tous les mérites dans un sujet , celui de n'être propre qu'à briller dans un hippodrome, comme le sont ou le deviennent la plupart de ceux destinés à cet usage.

Que si l'on opposait encore ici , comme c'est l'usage , l'exemple des anglais, j'observerais que, sous ce rapport du moins , on ne peut établir aucune espèce d'assimilation : en effet, sans chercher curieusement dans les annales de ces insulaires l'origine de cette institution , à laquelle, à tort ou à raison , on se plaît à attribuer la haute renommée de leurs chevaux , eût-elle eu dans son principe une aussi louable destination , je crois pouvoir assurer qu'elle a depuis bien déchu à cet égard , et qu'elle s'y propage bien plus par l'attrait qu'elle a pour les gros parieurs , auxquels elle donne lieu de se livrer à leur goût dominant , que par son but primitif. Quoi qu'il en soit , car je ne parle ici que par conjecture ou d'après quelques oui-dire , il est un fait sur lequel chacun s'accorde, c'est que si le gouvernement attache quelque intérêt au maintien de cette institution , s'il la protège et l'encourage , il ne l'influence cependant pas par ses réglemens : ce qui établirait déjà une très-grande différence entre ces courses et les nôtres. Là , point de lois prohibitives , point d'exclusion , point de préférence ; la lice y est ouverte à tout venant ; il peut



se présenter sans être assujetti à justifier des titres d'admission de lui ou de son cheval : il peut à ses risques et périls le soumettre à telle épreuve qu'il lui plaît, choisir ses concurrens, établir ou consentir à ses conditions, etc. Si la haute police intervient, c'est sans doute seulement dans les cas de contestation, comme elle le ferait dans toutes autres affaires litigieuses, lorsqu'elle est invoquée par les parties : et en admettant même que le gouvernement s'y fût ménagé quelque influence, je ne pense pas qu'elle pût jamais aller jusqu'au point de pouvoir s'approprier par droit de confiscation les sujets réfractaires à ses réglemens.

Chez nous la liberté est un peu plus restreinte : tout dans ces concours y émane de l'autorité supérieure, tout y est soumis à des lois absolues, nulles modifications ne peuvent y être apportées aux réglemens d'après lesquels ces courses doivent être dirigées : les juges en sont les organes et non les interprètes ; jusqu'à la place que chacun d'eux doit occuper dans l'arène est fixée ; tous les contendans eux-mêmes sont indispensablement obligés d'en faire une étude particulière, sous peine, étant pris en défaut, que son ignorance ou sa maladresse soit imputée à délit et punie en conséquence ; enfin, vingt circonstances fortuites le mettent dans le cas de

voir son cheval confisqué au profit du gouvernement, etc. (Voy. *le Journal des Haras et des Courses.*)

Toutefois, on est obligé de convenir que l'administration a le droit d'exiger la stricte exécution de ses réglemens, puisque c'est à cette condition qu'elle décerne des prix ; autre circonstance qui n'admet pas qu'on puisse établir de parité entre les courses anglaises et les nôtres ; mais, ce qui plus que tout interdit et éloigne toute espèce d'analogie, c'est que dans les unes, on compte peut-être par milliers des spectateurs qui y portent un plus ou moins haut degré d'intérêt, à raison des paris dont elles deviennent l'occasion, et parmi lesquels il s'en distingue de sommes considérables, tandis que chez nous il n'y est question entre trois ou quatre concurrents que de se disputer quelques centaines de francs, entre le propriétaire du cheval et le piqueur ou jockey, qui veut bien, pour quelques louis, courir les risques de se rompre le cou ; ajoutez qu'avec les plus belles chances pour prétendre à obtenir ces modiques prix, absorbés d'ailleurs souvent d'avance par les frais de déplacement ou autres causes pour venir le disputer, il est un si grand nombre d'incidens étrangers au mérite du sujet qui en peuvent priver le propriétaire, qu'il faut peu s'étonner



du petit nombre de contendans que l'on compte aujourd'hui à ces courses, surtout, comme nous l'avons observé, que, vainqueur ou vaincu, on est exposé à détériorer dans son cheval les qualités les plus précieuses.

Enfin, je doute qu'en Angleterre le propriétaire d'un cheval qu'il évalue vingt et trente mille francs, par la raison qu'il le met dans le cas d'en perdre ou gagner deux cent mille, voulût, pour la modique somme de 8 à 12 cents francs, le soumettre aux pénibles épreuves auxquelles les nôtres se trouvent condamnés, dût-il procurer à son maître la renommée d'être possesseur d'un cheval qui, dans la lice, a été vainqueur, ou n'a été vaincu que d'un demi, d'un quart ou demi-quart d'élan; ce qui tiendrait à quelque goutte de *pur sang* de plus ou de moins, et plus souvent à un coup d'éperon donné plus ou moins mal à propos.

Quant à ce qui constitue ces courses en spectacle, quel attrait peut-il offrir à celui qui n'y a aucun intérêt; certes, ce n'est pas le plaisir d'y voir briller le talent du cavalier pas plus que sa grace; ce serait d'ailleurs une jouissance bien fugitive, et qui laisserait peu de temps à l'admiration; qu'est-ce, en effet, que celle qui résulte d'un ou plusieurs chevaux rapidement élancés, montés et conduits par des cavaliers établis

dessus dans l'attitude grotesque d'un scaramouche ! et j'en appelle ici au témoignage de tous ceux qui ont eu la curiosité d'assister à ces courses. Cependant j'accorde que, dans l'origine, ce spectacle ait pu faire prestige comme tour de force ; mais une fois qu'il est reconnu qu'un cheval et même beaucoup de chevaux d'un *sang pur* ou mélangé peuvent parcourir un espace déterminé en une couple de minutes, la différence d'une demi, d'un quart de seconde en plus ou en moins me semble peu susceptible d'influer sur la jouissance d'un spectateur désintéressé. Aussi suis-je bien convaincu qu'en Angleterre même, hors les parieurs de profession, soit qu'ils le soient par goût ou par ton, les gens sensés y attachent aussi peu d'importance qu'à leurs combats de coqs. Et puissions-nous prendre ceux-là pour modèles !



 ONZIÈME ET DERNIER ENTRETEN.

Vous m'avez paru révoquer en doute une partie de ce que j'ai dit, dans l'article précédent, relativement aux réglemens sur l'institution des courses : bien des gens aussi peut-être peuvent penser, ainsi que vous, que je ne les ai cités que comme un moyen secondaire de justifier l'opinion que j'ai manifestée à leur égard. Cependant, j'ai à cœur de prouver à vous et à d'autres que je n'ai rien exagéré dans le tableau que j'en ai présenté, et sur lequel je vais mettre chacun à même de porter son jugement.

 ANALYSE DU RÉGLEMENT SUR LES COURSES.

TITRE PREMIER.

Des conditions pour être admis.

« Tout cheval ou jument, » qui sera présenté pour une » course dont le prix sera dé- » cerné par le gouvernement, » devra <i>appartenir en propriété</i> » à celui qui le présentera ou	J'AI peine à m'expliquer quel peut être le considérant qui a fourni le texte de ces deux arti- cles. Si c'est en vue de prévenir qu'un cheval dérobé paraisse à ces concours pour y disputer le
--	--

« le fera présenter en son nom ».

ARTICLE 2.

Dans le cas où le cheval ou la jument n'appartiendrait pas en propriété à celui qui le présentera ou le fera présenter en son nom, le cheval ou la jument sera retenu ou confisqué au profit du gouvernement, si mieux n'aime le propriétaire en payer la valeur à dire d'expert.

ARTICLE 3.

« Nul ne pourra présenter pour la prime accordée par le gouvernement, plus d'un cheval ou jument ; et dans le cas où il serait reconnu que la même personne a présenté deux ou plusieurs chevaux ou jumens, tous les chevaux ou jumens autres que

prix, soit ; mais alors pourquoi mettre le gouvernement au lieu et place du larron ? Chacun conviendra, je pense, qu'il serait plus équitable de le rendre au propriétaire que de le lui faire racheter à dire d'expert.

Ensuite cette circonstance d'appartenir en propriété à celui qui le présente me paraît un peu capricieuse, et d'une exigence qui ne saurait se motiver. C'est le cheval qu'on juge : le véritable propriétaire saura bien toujours le revendiquer s'il obtient le prix. Pourquoi l'empêcher de garder l'incognito s'il lui plaît ainsi ?

Enfin qu'importe qui il ait pour maître, pourvu qu'il ait bonne jambe et bonne haleine !

D'ailleurs le cas peut se trouver où il y aurait indécision à cet égard ; exemple : un sujet faisant partie d'un cheptel serait donc exclu du privilège d'être admis à ces concours ?

Il s'ensuit de cet article, qu'un propriétaire spéculateur, qui aurait mis à profit une localité favorable pour faire des élèves, eût-il dix sujets susceptibles de figurer à ces concours, doit se garder de venir s'y faire un mérite de son zèle ; car, si, incertain du choix, il se permettait d'en présenter

» les premiers ou les premiers, seront confisqués au profit du gouvernement.

ARTICLE 4.

Tout cheval ou jument, pour être admis à concourir, doit être *né* en France. Le propriétaire sera tenu de justifier par acte authentique, etc. et, par le certificat de naissance exigé par les réglemens, etc.

ARTICLE 5.

Tout cheval ou jument *présenté* pour les courses dont le prix sera décerné par le gouvernement, qui serait reconnu être *né* ou avoir été *élevé* en pays étranger, sera retenu et confisqué au profit du gouvernement.

plus d'un, les juges feraient main-basse sur tous, qui seraient de plein droit dévolus au gouvernement.

Excellente loi fiscale, mais qui me semble peu propre à stimuler l'émulation!

Avis à celui qui aurait une jument pleine, de ne pas voyager avec elle en pays étranger, car si elle y mettait bas, son poulain, fût-il excellent coureur, serait exclus du concours; cependant, que de formalités exigées pour constater la naissance d'un poulain! à peine en faudrait-il autant pour établir la légitimité d'un prince à la couronne de ses pères.

Il me semble qu'il devient fort peu important qu'il fut *né*, pourvu qu'il eût été *conçu* sur le territoire français, et qu'il eût pour père un étalon du gouvernement.

Ensuite, que veux dire ici *avoir été élevé*; entend-on, par exemple, qu'un propriétaire de chevaux, ayant des pâturages sur les frontières, ne pût les y nourrir, sans encourir la peine de confiscation; et s'il est question de leur éducation, ne peut-il se promener au-delà des limites, sur un grand chemin, ou les exercer dans un

manége, qu'on ne pût le taxer d'être réfractaire au règlement?

ARTICLE 6.

« Il ne sera admis à concourir que des chevaux entiers ou des jumens. »

L'objet serait sans doute ici de se ménager et de multiplier les ressources pour se procurer des étalons ; mais j'observe que ce serait un moyen peu propre à se ménager de bonnes poulinières.

ARTICLE 7.

Toute personne qui présentera un cheval ou une jument pour la course, devra le faire conduire la veille, *avant midi*, à l'endroit indiqué, etc., et faire inscrire son nom, celui du cheval ou de la jument, son signalement, ainsi que le nom de l'étalon dont sort le cheval.

Formalités qui pourraient parfois être difficiles à remplir ; mais du moins la négligence ou l'infraction à cet égard, n'entraînent pas la confiscation.

ARTICLE 8.

« Tout cheval ou jument, pour être admis, devra avoir cinq ans faits au moins, ou sept ans faits au plus. » Le propriétaire fera inscrire l'âge de son cheval, et dans le cas où il l'aurait déclaré plus jeune qu'il n'est en effet, il perdra son cheval, qui sera retenu au profit du gouvernement : et de plus, il sera privé du droit de faire courir aucuns chevaux à l'avenir pour les prix du gouvernement.

La condition de cinq ans faits me paraissait fort raisonnable, parce qu'il y a réellement abus à les soumettre à d'aussi pénibles épreuves, avant que leurs facultés aient acquis leur développement ; mais par une particularité remarquable, c'est la seule à laquelle il soit dérogé, à en juger du moins par les rapports officiels où l'on voit que les sujets de trois ans y sont aujourd'hui admis.

Ensuite malheur à celui qui n'aurait pas fait une étude parti-



L'époque fixée pour la naissance des chevaux est le 1^{er} mai, etc.

culière de la dentition ; car il peut être exposé , en s'en rapportant à la bonne foi d'un vendeur , d'être pris en contravention.

Il n'est point du tout vrai que l'époque de la naissance du poulain soit fixée au 1^{er} mai : la nature laisse ici une bien plus grande latitude , et cette fixation , de convention , est ici très-fautive. Il peut naître des poulains en toute saison ; et en s'en tenant au règlement , il en pourrait résulter que le poulain né le 30 avril aurait un an de plus que celui qui serait né le 1^{er} mai , bien qu'il n'eût en réalité que quelques heures de plus , ce qui d'ailleurs est assez peu important pour un âge un peu avancé , mais qui l'est beaucoup dans les premières années ; cependant , une déclaration d'âge qui serait jugée d'après ce calcul , n'étant pas exacte , entraînerait la confiscation du sujet. Ce serait sévère.

Au reste , toutes ces mesures sont puérides et illusoires , en tant qu'elles sont faciles à éluder , et prouvent le peu d'expérience de ceux qui les ont dictées ; la plus consommée même pourrait perpétuellement être mise en défaut , sans

même que la mauvaise foi y eût la moindre part.

TITRE II.

ARTICLE 1^{er} et ARTICLE II.

Il sera décerné des prix pour les chevaux et les jumens de cinq ans, etc. Les seuls chevaux ayant gagné les grands prix dans les départemens, seront admis à concourir pour le grand prix établi dans le département de la Seine, etc.

On a vu plus haut qu'il est constaté par tous les rapports officiels que les chevaux de trois et quatre ans sont aujourd'hui admis.

Mais une autre modification qui a lieu, je ne sais d'après quel règlement, c'est que les sujets qui ont gagné le grand prix dans les départemens, sont obligés de se présenter au concours de la Seine pour être payés du prix qu'ils ont gagné à Bordeaux, par exemple, ce qui diminue l'avantage qu'ils ont pu retirer de leur triomphe.

ARTICLE III.

Pour le prix de 1200 fr. la longueur de la course est fixée à deux mille cinquante-deux toises.... Et pour les chevaux plus âgés, à trois mille soixante-dix-sept toises.

En fixant à une lieue et cinquante-deux toises la distance à parcourir, c'est déjà une épreuve au-dessus des facultés de beaucoup de sujets, doués d'ailleurs de qualités précieuses, mais qui n'auraient pas déjà été beaucoup exercés progressivement. On convient même qu'à une allure modérée ce serait une épreuve qui aurait peu d'inconvéniens.

Mais peut-on admettre la modération dans ces sortes de luttes, où l'amour-propre et l'in-

térêt sont mis en jeu? Celle d'une lieue et demie et soixante et dix-sept toises, outrepassé de beaucoup ce que la raison peut tolérer, et, à bien plus forte raison, ne peut être admissible lorsqu'elle est renouvelée trois, quatre et jusqu'à cinq fois en moins de deux heures. (*Voyez* article 7, 9, du même titre.)

TITRE III.

Du poids que les chevaux doivent porter dans les divers départemens.

ARTICLE UNIQUE.

Je devrais m'abstenir de parler ici de ce tarif, du poids annexé aux chevaux de diverses contrées, dont chacun sans doute est à même de juger ce qu'il a de puéril, et qu'on est fâché de rencontrer dans un règlement revêtu d'une signature recommandable, sous le rapport des lumières.

TITRE V.

ARTICLE III.

Tout piqueur sera obligé de se faire peser avec la selle avant de monter à cheval,	Autre puérité empruntée des Anglais, sans considérer que chez eux c'est une affaire de convention
--	---

« et de compléter le poids
« prescrit s'il se trouve au-
« dessous. »

« S'il n'excède le poids que
« de deux livres, il lui sera
« permis de courir, sinon il
« en sera empêché.

ARTICLE V.

Tout piqueur qui sera reconnu avoir, dans sa course, barré le chemin, ou traversé un autre cheval, sera déclaré incapable de courir pour aucun prix du gouvernement. Le cheval n'aura point droit au prix de cette course, quand même il l'aurait gagné.

entre les parieurs, et non une institution de rigueur.

Mais, certes, je ne crois pas qu'il ait pu jamais être interdit parmi eux de faire à cet égard, un avantage à son concurrent, ou de le recevoir de lui; et c'en est un certainement que de se charger plus que lui: et il y aurait de la bizarrerie à vouloir en empêcher.

C'est encore ici un article qui décèle combien son auteur était étranger à ce genre d'exercice et aux pratiques équestres. Comment, en effet, admettre qu'à une allure aussi désordonnée le piqueur, même le plus habile, puisse répondre de diriger son cheval à son gré; et parce qu'un contretemps l'aura fait dévier de quelques pas de sa direction, non-seulement il sera à jamais disgracié, mais le maître du cheval ayant fait deux cents lieues pour venir disputer ce prix, s'en trouvera frustré par la maladresse de son piqueur. Ceci est plus que sévère.

Après ces diverses observations, il est superflu de parler du *tarif du poids que les chevaux de course devront porter en raison de leur taille*, cal-



culé par *livres*, *onces* et *gros* d'après leur taille, calculée aussi par *pieds*, *pouces*, *lignes*, etc., comme s'il n'était pas reconnu que la différence en plus ou en moins peut varier, même de plusieurs *pouces*, suivant que le cheval est plus ou moins animé, plus ou moins dans son aplomb, plus ou moins assis, etc.

D'après cette analyse partielle, on peut juger de l'ensemble de ces réglemens, et il faudrait convenir que la routine a exercé de tous temps et exerce encore une bien grande influence dans cette administration, s'il était vrai que depuis sa création il ne s'y fût pas élevé une seule voix pour y réclamer quelques améliorations.

En terminant, je ne puis me défendre d'une réflexion que j'expose ici à regret : Si nous sommes encore très-novices, comme on voit, en administration de haras, la raison en est qu'elle a été organisée à une époque où nous l'étions également en tout ce qui concerne la science équestre, et que depuis nous avons fait peu de progrès en cette partie, comme il serait facile d'en donner la preuve en analysant les nouveaux réglemens qui sont destinés désormais à servir de base à cette instruction.

FIN.



On trouve chez le même Libraire.



COURS ÉLÉMENTAIRE ET ANALYTIQUE D'ÉQUITATION, ou Résumé des principes de M. d'AUVERGNE ; suivi de questions et d'observations relatives aux HARAS ; par M. le Marquis DUCROC DE CHABANNES, ancien Capitaine de cavalerie, et ex-Écuyer à l'École d'équitation de Saumur, 1 vol. in-8°.

WARNERY (LE GÉNÉRAL). Remarques sur la Cavalerie, *nouvelle Édition*, soigneusement revue, accompagnée de notes et d'un chapitre supplémentaire ; par un Officier général, 1 gros vol. in-12, 1828, pris à Paris, 4 f.

BALISSA (CONSTANTIN). Traité de la Ferrure sans contrainte, ou moyen de ferrer les chevaux les plus vicieux en moins d'une heure, et de les corriger pour toujours de leurs défauts, système puisé dans les principes de la physiologie du cheval ; traduit par un Officier français, 1 vol. in-8°, avec 6 planches, 1828, 2 f. 50 c.

WEYROTHER (LE CHEVALIER DE). De l'Embouchure du Cheval, ou Méthode pour trouver la meilleure forme de mors ; manière d'emboucher le cheval, et principes sur l'art de le brider ; suivie de la description d'une bride qui empêche le cheval de se cabrer ; traduit de l'allemand sur la 2^e édition, 1 vol. in-8°, accompagné de 12 figures gravées en taille-douce, 1828, 2 f.

DE LA CAVALERIE, ou des Changemens nécessaires dans la composition, l'organisation et l'instruction des troupes à cheval ; par le Lieutenant-Général Comte de la ROCHE-AYMON, Pair de France, 3 vol. in-8°, Paris 1829, 15 f.





